

BIENVENUE A CALAIS

Guide pour réfugiés et migrants

- ❖ « Sans Frontières » : qui sommes-nous ?
- ❖ Présentation de la ville de Calais
- ❖ Associations et activités menées à Calais
- ❖ Connaître ses droits en cas d'arrestation en France
- ❖ Connaître ses droits en cas de grossesse à Calais
- ❖ Comment introduire une demande d'asile en Grande Bretagne ainsi que dans les autres états d'Europe ?
- ❖ Demander l'asile en Grande Bretagne
- ❖ Comment voyager en Europe ?
 - France
 - Pays –Bas
 - Allemagne
 - Danemark
 - Belgique
 - Suède
 - Autriche

QU'EST-CE QUE LES « SANS FRONTIERES » ?

POURQUOI VOUS DONNER CE GUIDE ?

Nous sommes un large groupe de personnes qui travaillent ensemble à Calais depuis 2009. Les membres du groupe résident pour la plupart à Calais. Certains vivent dans d'autres pays ou encore ont eu à passer un séjour ici à Calais. Nous sommes des activistes qui soutenons les réfugiés ici et ailleurs. Nous croyons que tout être humain a le droit de vivre où bon lui semble et ce, dans de bonnes conditions. Nous croyons à la liberté de circulation des personnes et voulons de ce fait un monde sans frontières.

C'est dans l'optique de vous soutenir que nous vous offrons ce guide sur Calais en particulier et l'Europe en général. Vous y trouverez des informations utiles si vous désirez séjourner à Calais ou ailleurs en Europe, et nous vous souhaitons bon séjour.

Qu'est que les « Sans Frontières » mènent comme activités à Calais ?

Nous travaillons avec les nécessiteux de la société, ceux qui n'ont pas de logement, de nourriture et qui ne peuvent circuler librement. Nous leur procurons l'aide nécessaire sans rien attendre en retour. Nous ne travaillons ni avec l'état, ni avec l'église.

Si vous nécessitez un supplément d'informations que vous en trouvez pas dans ce guide ou si vous avez une préoccupation particulière, veuillez nous contacter :

Téléphone : 07 53 47 51 59 (de l'intérieur de la France)

00 33 75 34 75 159 (de l'extérieur de la France)

Emails : calais_solidarity@riseup.net

calaisolidarity@gmail.com

Site web : [http : //calaismigrantsolidarity.wordpress.com//](http://calaismigrantsolidarity.wordpress.com//)

PRESENTATION DE LA VILLE DE CALAIS

Calais est une ville de taille moyenne de 73 000 habitants appelés Calaisiens. Le nombre d'habitants atteint 105 000 lorsqu'on ajoute les municipalités voisines de Coquelles, Marck et Sangatte.

Pendant longtemps, Calais a été une ville britannique. Cependant une grande partie de la ville a été détruite pendant la deuxième guerre mondiale et une partie de la population a dû fuir.

Calais a toujours été foncièrement une ville industrielle mais la succession de crises l'ont grandement affectée. De ce fait, plus de 20% de la population est sans emploi. Depuis 1994, Calais constitue le principal point de traversée par bateau entre la Grande Bretagne et le continent européen. C'est aussi la ville où l'on retrouve la population la plus jeune de France.

Les réfugiés de Calais

Des réfugiés vivent à Calais depuis des années.

Au début des années 90, les réfugiés des pays de l'Europe de l'Est se sont dirigés vers Calais après la chute du régime communiste dans ces pays là. Ils se sont trouvés bloqués par la frontière. Ceci fait qu'au milieu des années 90, des familles tout entières se sont déversées à Calais, fuyant la guerre en ex-Yougoslavie. Face à cela, la population et des associations se sont mobilisées et ont persuadé l'Etat qui à son tour, a ouvert un centre pour réfugiés.

En 1999, un camp de réfugiés géré par la Croix Rouge a vu le jour à l'extérieur de la ville de Calais. C'était dans un grand hangar dans la ville périphérique de Sangatte. Ce camp est resté ouvert pendant trois ans et a accueilli des milliers de réfugiés.

En 2002, le gouvernement ferme le camp des réfugiés de Sangatte. Depuis lors, les abris sont régulièrement détruits et les squats expulsés. L'Etat n'autorise pas toute installation permanente ou encore tout hébergement décent des réfugiés. Notons qu'avec le temps, les pays d'origine de ces-derniers se diversifient : Kurdistan, Afghanistan, Iran, Vietnam, Albanie, Syrie, Erythrée, Soudan, etc.

En 2009, l'attention des médias est attirée par une inflation du nombre de réfugiés à Calais. Face à cela, le gouvernement organise une destruction massive des principaux camps de réfugiés et squats, ce qui ne résout aucunement l'affaire. Les réfugiés demeurent là. Alors est organisée une déportation collective des réfugiés, heureusement annulée par la justice.

Depuis donc 2009, de plus en plus de personnes demandent le droit d'asile à Calais, ce qui n'est pas chose facile. L'accueil des migrants en quête de droit d'asile est une situation qui se détériore de plus en plus dans toute la France. Parfois, ils doivent même faire recourt à la court de justice afin que leurs droits les plus élémentaires comme le droit à un logement décent soient reconnus et mis en place.

En 2014, le nombre de réfugiés désirant l'asile a tellement augmenté à Calais qu'il a une nouvelle fois attiré l'attention des médias et l'hostilité de la population locale. Des groupes racistes (tels que « Sauvons Calais ») ont vu le jour et ont de la notoriété. Le gouvernement formule une solution au problème. Il crée un nouveau « Centre du Jour» pour les réfugiés nommé « Jules Ferry ». Derrière cette solution se cache un autre problème : le centre est très éloigné de la ville et la régularisation de la situation des réfugiés qui y demeurent est toujours floue.

ASSOCIATIONS ET ACTIVITES MENEES A CALAIS

Où puis-je me procurer de la nourriture ?

L'on peut avoir de la nourriture au Centre du Jour Jules Ferry. Le repas chaud est servi de 17 heures à 20 heures. Cependant, le trajet est distant et la police ou les fascistes sont parfois présents sur le chemin. Par conséquent il est plus prudent d'aller au centre en groupe et non seul (e).

Environ une à deux fois par semaine, des associations viennent aux camps faire des dons. La nourriture offerte est cuisinée par les réfugiés eux même. A défaut, les réfugiés s'approvisionnent en nourriture dans les poubelles situées près des grandes surfaces. Les supermarchés jettent parfois de la nourriture non avariée.

Où puis-je me soigner si je suis malade ?

L'on peut se soigner aux urgences à l'hôpital. Le bloc des urgences prend soin de tout individu qui est dans un état de santé critique.

La petite maison située à gauche près du parking de l'hôpital est la clinique PASS. De 13 heures 30 à 17 heures 30, la clinique PASS s'occupe des personnes sans assurance santé. Il importe peu que ces personnes soient en situation irrégulière ou pas.

Les demandeurs d'asile ont droit à la couverture universelle de santé ; s'en informer auprès de l'association qui traite votre demande d'asile.

Où puis-je prendre un bain ?

❖ Cas des hommes

Les vingt (20) premières personnes de sexe masculin qui arrivent à la clinique PASS à 13 heures 30 minutes peuvent y prendre un bain.

Au Centre du Jour Jules Ferry, on peut y prendre un bain jusqu'à 15 heures. La durée du bain ne doit pas excéder 4 minutes. Le savon et la serviette sont offerts.

❖ Cas des femmes et des enfants

Dans le Centre du Jour Jules Ferry, il y a un compartiment réservé aux femmes et aux enfants. Dans cette partie du centre, seuls les femmes et les enfants ont le droit de dormir et de prendre un bain. Les femmes y cuisinent aussi. L'association *La Vie Active* est normalement responsable de l'endroit, mais ce sont les femmes elles même qui organisent la vie au quotidien. Même s'il n'y a plus de place pour dormir, vous pouvez toujours y aller pour prendre un bain lorsque vous êtes une femme. L'accès est libre : passez devant les gardiens ou sonnez la clochette à l'extérieur si vous arrivez tard.

Où puis-je avoir une couverture, une tente et des vêtements ?

L'association *Sans Frontières* se charge de vous fournir une couverture, une tente ou des vêtements quand vous en avez besoin. Puisque ce n'est pas une organisation officielle, il y a parfois rupture de stock. Des personnes charitables parfois aussi vont vers les forêts ou brousses où se trouvent les réfugiés faire des dons. C'est ainsi qu'ils partagent tentes, sacs de couchage ou encore couvertures. De même, l'organisation *Médecins du Monde* fait souvent des achats similaires pour les distribuer aux réfugiés en forêts. Notons que les réfugiés se trouvent le plus souvent là après des expulsions massives et que leurs espaces de vie en ville soient détruits par la police.

Pour ce qui est des vêtements, une distribution d'habits a lieu au Vestiaire, rue Croyx, près de la chapelle Notre Dame. Ceci se fait un samedi sur deux. Parfois les *Sans Frontières* prêtent main forte après la distribution des repas.

En bref, pour ce qui est des couvertures, tentes et vêtements, les réfugiés ne dépendent que des dons car il n'existe nulle part où ils peuvent aller et les avoir gratuitement.

Qui peut m'aider concernant la procédure administrative de ma demande d'asile ?

Si vous avez besoin de conseils juridiques ou désirez introduire une demande d'asile, le Secours Catholique vous serait d'une grande aide. Ils conseillent et aident, peu importe d'où vous venez.

Où puis-je me procurer un téléphone et une connexion internet ?

Le téléphone et la connexion internet sont disponibles à la médiathèque de Calais. Elle est située près de la boutique de shopping et du théâtre, rue du Pont Latin 16. La médiathèque de Calais ouvre à partir de 10 heures de mardi à samedi.

Cependant, il est indispensable de présenter au préalable une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou toute autre pièce) qui prouve qu'effectivement, vous demandez l'asile.

Où puis-je charger mon téléphone ?

Cela est possible au Secours Catholique de lundi à vendredi de 9 heures à 17 heures. On peut aussi le faire au Centre du Jour Jules Ferry tous les jours de 14 heures à 17 heures.

Où puis-je jouer au football ?

La population locale française et les différentes communautés des migrants ont pour habitude de se réunir chaque dimanche à la Citadelle pour jouer au football. Tout le monde est le bienvenu à cette rencontre qui a généralement lieu vers 15 heures.

Certaines personnes apportent souvent des équipements (chaussures et vêtements) à utiliser pendant le match.

Où puis-je assister aux cours de langue ?

Pour les cours de langues, bien vouloir se renseigner au Secours Catholique, au squat Galloo. Il y a des cours de français et d'anglais qui ont lieu plusieurs fois par semaine dans différents endroits.

Où puis-je me procurer des contraceptifs et des conseils sur la vie sexuelle ?

En France, la contraception est gratuite et reconnue par la loi. Les hommes peuvent aller à la clinique PASS pour obtenir des préservatifs masculins. Quant aux femmes, elles vont plutôt vers le centre de planning familial pour y recevoir le type de contraceptif désiré : la pilule, le préservatif féminin, l'injection, etc.

En cas de besoin d'un bilan de santé des infections sexuellement transmissibles, l'on doit aller au centre de dépistage pour y faire un test de sang anonymement. Les adresses sont :

- ❖ Centre de Planification ou d'Education Familiale, rue Mollien 70, 1^{er} étage, 62100 Calais. Tél : 03 21 21 62 33
- ❖ Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit, 1601 Boulevard des Justes-62100 Calais. Bus 3, 7, 8 La Roselière

Comment inscrire ou enregistrer une carte SIM pour mon téléphone ?

Si vous avez besoin d'acheter une carte SIM, l'idéal serait de choisir la marque Lyca. Vous aurez l'avantage de pouvoir communiquer gratuitement avec les autres téléphones Lyca. De plus, pour vous enregistrer, pas besoin de donner vos vraies coordonnées.

Comment procéder ?

Appelez le 323. Les agents s'expriment en anglais, en français ou encore en arabe. Vous devriez leur fournir votre nom, votre adresse (rue, numéro de téléphone, code postal) et votre numéro de passeport. Il est judicieux de savoir que le code postal de Calais est 62100 et qu'en Grande Bretagne, les passeports sont à 9 chiffres.

Exemple : 450 100 397

Une fois les coordonnées transmises, l'agent au bout du fil vérifie l'existence de l'adresse ; donc il faut donner une vraie adresse à Calais, même si cette dernière n'est pas toujours la votre. Le numéro de passeport n'est pas vérifié.

Une fois le coup de fil terminé, éteindre son téléphone et le ré allumer. Vous êtes enregistré !

ARRESTATIONS ET DETENTIONS POLICIERES

Que faire si la police m'arrête ou m'attaque ?

Si la police vous attaque, sachez tout d'abord que vous n'êtes pas seul (e). Chaque personne a le droit de déposer une plainte contre les abus de pouvoirs de la police, que l'on soit sans-papiers ou non. Le mieux serait de s'entretenir avec un avocat si l'on veut se plaindre contre les violences policières. Vous pouvez aussi appelez ce numéro 0605862150 (numéro Lyca) pour avoir un soutien d'un groupe. Ce groupe, encore non officiel, apporte son soutien aux personnes victimes de violence policière en leur permettant d'avoir une aide médico-légale quand c'est nécessaire. Ils collectent aussi les preuves de violence policière.

Les attaques policières contre les migrants à Calais sont fréquentes et violentes. De nombreux migrants sont arrêtés au hasard lorsqu'ils cherchaient à se procurer le strict minimum nécessaire à leur survie. Ils sont arrêtés lorsqu'ils quittent les brousses et se dirigent vers des points d'eau, lorsqu'ils prennent le bus pour se rendre à l'hôpital, lorsqu'ils font des achats au supermarché ou encore sur leur chemin de retour d'une distribution de nourriture. Il y a même des rapports de police qui signalent la chasse des migrants dans les embouteillages sur les autoroutes. La police leur lance des gaz lacrymogènes et les bat. Beaucoup se retrouvent avec des bras cassés, avec des blessures sur les mains et le visage. Tout ceci a causé un certain nombre de morts durant ces derniers mois.

Quels sont vos droits quand vous êtes arrêté ?

Un contrôle d'identité ne doit pas durer plus de 16 heures de temps pour les étrangers. Il est donc possible que même amené au poste de police, vous soyez relâché quelques heures plus tard, que vous soyez sans-papiers ou non. Normalement, dès que la police vous arrête, vous êtes déjà en garde à vue et un agent doit vous lire vos droits dans une langue que vous comprenez.

Mes droits en prison

- Informer un ami ou un membre de ma famille ;
- Effectuer des appels ;
- Contacter l'association de la prison ;
- Avoir un traducteur ;
- Rencontrer un médecin ;
- Avoir l'aide d'un avocat.

Au cours de la garde à vue, vous avez le droit de refuser de répondre aux questions posées. Il est recommandé de ne signer aucune déposition. Vous devez faire appel à un traducteur pour connaître l'exact contenu de la dite déposition. Soyez minutieux et attentif à tout ce qui y est écrit car une infime erreur peut aider votre avocat à vous

libérer. Si vous repérez une erreur, ne la révélez pas à la police de peur qu'elle ne la corrige.

Votre séjour en prison ne doit pas dépasser la durée de l'enquête. La dite enquête consiste à vérifier l'identité (nom, adresse, nationalité, nom des parents) de la personne arrêtée et à prendre les dépositions.

Au centre de détention

Si vous n'avez pas de visa pour la France et que vous vous faites arrêter, vous allez directement au centre de détention. Là, le chef de la police peut vous adresser un OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français). Une fois au centre de déportation, vous n'avez que 5 jours pour présenter une demande d'asile. Votre dossier sera traité un peu plus rapidement dû au fait que la durée maximale de détention est de 45 jours.

Au centre de détention, le règlement diffère de celui de la prison. Le détenu peut garder sur lui son téléphone à condition que ce soit un téléphone sans appareil photo. Il peut aussi garder ses affaires personnelles ou se les faire apporter. Les visiteurs peuvent apporter vêtements, argent, nourriture et cigarettes dans leurs paquets encore scellés. Cependant, ce sont les gardiens qui gardent l'argent du détenu. Pour rendre visite, il suffit de donner son nom et de présenter une pièce d'identité.

Au cas où vous recevez un ordre de déportation (OQTF, APRF, etc.), vous n'avez que 48 heures pour faire appel. Vous pouvez aussi contacter l'association du centre de détention qui vous aidera. Tout au long de la procédure, vous avez droit à un traducteur.

Au cours des 5 premiers jours de votre détention, vous vous comparaitrez devant le Juge des Libertés de la Détention qui décidera de la légalité ou de la non-légalité de votre détention. Si vous pouvez prouver que la procédure n'a pas été respectée (exemple : respect des droits en prison, respect des délais), ils seront obligés de vous laisser partir. Par conséquent, il faut avertir votre avocat de vérifier s'il y a des erreurs dans la procédure. Vous comparaitrez une nouvelle fois devant le Juge des Libertés de la Détention après 20 jours. Par conséquent toute preuve de non respect de la procédure doit refléter des faits qui se sont produits durant cette période de 20 jours.

Avant de vous déporter, la France a besoin de l'accord de l'ambassade du pays qui leur semble être le votre. Vous aurez un entretien avec un officier public. Vous pouvez exprimer le désir de passer cet entretien à huis clos c'est-à-dire seul avec lui ou même de repousser l'entretien si par exemple vous avez des problèmes de santé.

CONNAITRE SES DROITS EN CAS DE GROSSESSE

Pour effectuer un test de grossesse, il est judicieux d'aller au centre de planning familial ou à la clinique PASS. Après le test, l'on a droit à des visites médicales régulières. Ces visites ont lieu à l'hôpital proprement dit.

L'adresse du centre de planning : Centre de Planification ou d'Education Familiale, rue Mollien 70, 1^{er} étage, 62100 Calais

Téléphone : 03 21 21 62 33.

Si vous demandez l'asile alors que vous êtes enceinte, la loi française considère votre cas comme prioritaire au même titre que celui des mineurs et des personnes malades. Détrompez-vous cependant ! Cela ne signifie aucunement que vous avez une plus grande chance d'être acceptée comme réfugiée et d'obtenir les papiers. Cela signifie seulement que vous bénéficierez plus rapidement de certains services. De ce fait un logement, une assurance santé et un budget financier sont mis à votre disposition.

Que faire si je désire interrompre ma grossesse ?

C'est votre choix de garder ou d'interrompre une grossesse ; et ceci, que vous soyez majeure ou pas.

L'avortement est légal en France à condition qu'elle ait lieu avant la 13^{eme} semaine de grossesse. Il n'en reste pas moins vrai que parfois, pour certaines raisons médicales, l'avortement ait lieu après cette période.

L'avortement est gratuit. Il doit avoir lieu dans de bonnes conditions à l'hôpital ou dans un centre spécialisé. L'avortement n'a généralement pas d'impact sur la santé et sur la capacité de reproduction de la patiente.

Procédure pour se faire avorter

Tout d'abord, achetez un test de grossesse dans une pharmacie ou un supermarché et l'effectuer pour s'assurer que l'on est enceinte.

Ensuite, allez au Centre de Planification et d'Education Familiale si le test est positif. Une fois au centre, vous serez reçue et vous devriez donner votre nom, votre date de naissance et la date de vos dernières menstrues. Puis, ils vous feront un bilan de santé avant de vous programmer à l'hôpital de Calais pour votre première consultation médicale.

Parfois, il arrive que le personnel de cet hôpital refuse de pratiquer l'avortement sur des femmes étrangères ; ce qui relève de la discrimination ! Dans le but de pallier à ce problème, vous pouvez leur présenter texte de loi qui stipule que :

« La loi fait obligation aux structures hospitalières de prendre en charge les IVG de femmes étrangères sans papiers.

La loi DHOS/DSS/GDAS N°141 du 16 mars 2005 demande :

- la prise en charge des soins urgents des étrangers (res) RESIDANT en France de manière irrégulière et non-bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat ;
- et donne accès à l'IVG à toute femme étrangère séjournant en France. »

A l'hôpital de Calais, on vous fera un test sanguin et une échographie. Le médecin programmera alors l'avortement après les résultats des examens. Il est à noter qu'après cette première visite médicale à l'hôpital de Calais, une période de réflexion de 7 jours vous est donnée pour réévaluer votre décision. A moins que ce soit une urgence, l'avortement a lieu en principe après ces 7 jours.

Enfin, le jour de l'avortement, l'une des deux méthodes ci-après sera pratiquée. Il y a :

- la méthode médicale avec la prise d'une pilule. Ceci est possible jusqu'à la 5^{ème} semaine de grossesse sans aller à l'hôpital. Mais de la 5^{ème} à la 7^{ème} semaine de grossesse, elle doit être pratiquée dans un centre hospitalier.
- la méthode chirurgicale avec une anesthésie locale ou générale. Cette méthode est pratiquée jusqu'à la 12^{ème} semaine de grossesse. La patiente sort de l'hôpital le même jour.

Trois à quatre semaines après l'avortement, un contrôle médical est nécessaire pour vérifier qu'il n'y a pas de problème. Les méthodes de contraception vous seront suggérées.

Si vous êtes mineure, vous aurez une discussion avec un agent social avant votre avortement et le jour J, vous devriez vous faire accompagner par un adulte de votre choix. Si vous vous retrouvez enceinte et que vous voulez interrompre la grossesse, vous pouvez aussi aller à la clinique PASS et expliquer votre problème.

COMMENT DEMANDER LE DROIT D'ASILE EN GRANDE-BRETAGNE AINSI QUE DANS D'AUTRES PAYS D'EUROPE ?

Dans ce guide, vous retrouverez comment augmenter vos chances d'obtenir le droit d'asile. De nombreuses personnes à Calais demandent l'asile en Grande Bretagne. Même si la demande d'asile présente des généralités propres aux états de l'Europe, il existe cependant des particularités propres à chaque pays. Nous avons donc juger nécessaire de présenter comment demander le droit d'asile dans d'autres états européens tels que la France ou l'Allemagne.

Si vous désirez demander l'asile dans un autre pays que nous n'avons pas mentionné dans notre guide, il serait donc judicieux de se renseigner d'abord sur la procédure de ce pays là. Vous devriez donc vous rapprochez d'un avocat ou d'un groupe de soutien aux réfugiés qui vous fournira les informations nécessaires.

DEMANDER L'ASILE EN GRANDE BRETAGNE

La procédure d'octroiement du droit d'asile est compliquée. Mieux vous en êtes informé, plus de chances vous avez que votre dossier aboutisse.

Qu'est ce que l'asile ?

Quand vous demandez l'asile en Grande Bretagne, vous voulez que votre statut de réfugié soit reconnu par la loi. Sur le plan judiciaire, un réfugié est « une personne qui a une raison valable d'avoir peur d'être persécutée à cause de sa race, sa religion, sa nationalité, son opinion politique ou son appartenance à un certain groupe social ».

Vous devez prouver que vous êtes réellement en danger, que vous n'êtes en sécurité nulle part dans votre pays d'origine. Vous devez aussi justifier pourquoi la Grande Bretagne devrait vous protéger. Dès votre arrivée en Grande Bretagne, vous devez demander l'asile. Votre demande risque d'être rejetée si vous attendez longtemps, à moins que vous ayez une raison valable et de plus, l'état ne vous accordera pas d'aide pour le logement et la nutrition.

Important :

Selon la loi internationale, vous n'êtes pas un réfugié si vous quittez votre pays pour aller chercher du travail ou encore une vie meilleure sous d'autres cieux.

La convention de Dublin

❖ Qu'est ce que Dublin III ?

La loi de Dublin consiste à déterminer quel état membre européen doit examiner votre demande d'asile.

En principe, la demande d'asile est un dossier traité par le supposé premier pays où vous avez foulé le sol européen. Ceci se fait à travers un entretien qu'on vous fait passer. Au terme de cela, l'on décide quel pays est responsable de vous et de votre demande. Ce n'est pas toujours chose aisée. Il faut prouver que vous êtes directement arrivé dans le pays dans lequel vous vous trouvez sans vous être arrêté dans un autre état membre. Sinon, vous pouvez préciser que vous avez peut être traversé d'autres états membres lors de votre voyage, mais sans le savoir (par exemple si vous voyagez enfermé). Ces détails que vous donnez permettront de juger de l'application de la procédure de Dublin II ou pas pour votre cas.

Au cas où un autre état membre par contre possède vos empreintes digitales, votre demande d'asile sera automatiquement dirigée vers ce pays et vous ne pourrez rien y faire. Vous pouvez aussi malencontreusement révéler que vous êtes passé par un

autre état européen. Une fois votre demande d'asile transférée dans cet état là, vous serez notifié en cas de réponse favorable.

Par exemple, si vous demandez l'asile en Allemagne, mais révélez avoir passé trois semaines en Espagne, votre demande d'asile sera transférée en Espagne selon la loi de Dublin III. Vous devriez donc demander l'asile en Espagne.

Cas de famille

Vous pouvez aussi être transféré dans un autre état membre pour des raisons familiales. Vous pouvez révéler aux autorités votre désir de rejoindre votre époux (se), votre frère ou sœur qui a demandé l'asile ou qui est un réfugié dans un état autre que celui où vous résidez.

NB : Les enfants de moins de 18 ans peuvent demander à rejoindre leur frère ou sœur.

Si la décision finale dit que vous devez être transféré, ce sont encore les états membres européens qui s'accordent sur les conditions de transfert. En général, la durée de la procédure de Dublin n'excède pas 11 mois à moins que la personne s'enfuit ou est emprisonnée.

Quels sont les pays états membres ?

Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Grande Bretagne, Hongrie, Irlande, Italie, Islande, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Suède, Suisse.

❖ *Puis-je contester la décision de Dublin ?*

Contester la décision de Dublin est une tâche hardie mais pas impossible. Il existe des procédés légaux qui permettent de contrecarrer la déportation dans certains pays d'Europe. Il est très important de se renseigner auprès des organisations citées plus bas de la procédure à suivre si l'on a déjà donné ses empreintes dans un pays et que l'on demande l'asile dans un autre.

Quelques raisons qui peuvent amener à contester la décision de Dublin

- Traitement inhumain et dégradant (cas réguliers en Grèce) ;
- Si vous avez de la famille en Grande Bretagne ;
- Si la Grande Bretagne veut vous déporter dans un état où il n'envoie pas souvent les gens ;
- Si vous avez été victime de torture ou gravement malade, vous ne devez normalement pas être retenu.

Qu'est ce que le « Detained Fast Track » ?

Si vous venez d'un pays en particulier et que le Ministère des Affaires Intérieures juge les motivations de votre demande d'asile pas valables, votre demande sera traitée sous une procédure appelée le « Detained Fast Track ». Ceci signifie que

vous serez emmené au centre de détention ou à la prison d'immigration pendant que votre cas traité. Vous pouvez cependant éviter tout ceci en préparant de bons arguments.

Connaitre le « Detained Fast Track »

La procédure toute entière a lieu en détention. Les décisions et l'appel se font très vite, même si la déportation en elle-même prend plus de temps.

Généralement, tous les cas du « Detained Fast Track » sont rejetés (99% à Harmondsworth) avec 93% de refus d'appel. Notons que l'on a ici seulement 2 jours pour faire appel. Normalement, faire appel met toute tentative de déportation en suspension. Cependant, votre cas peut être considéré comme non-suspensible. Si c'est le cas, vous n'aurez pas droit à un appel qui pourrait suspendre la procédure de déportation.

Comment obtenir le droit d'asile en Grande Bretagne ?

Prendre rendez-vous à la maison Lunar en appelant l'Unité de Sélection d'Asile le plus tôt possible au 020 8196 4524. Vous serez questionné.

Vous pouvez aussi joindre la police qui se chargera de vous mettre en contact avec le service d'immigration. Là bas, vous aurez un entretien de sélection. L'on vous demandera comment vous êtes arrivé en Grande Bretagne. L'on prendra aussi vos empreintes digitales et votre photo afin de juger s'il faille ou non vous déporter dans un autre état membre européen.

Vous devriez donner quelques informations, ceci sur la base de leur demande d'asile. Ces informations sont :

- Relater ce que vous avez déjà fait : vous rencontriez votre agent social qui vous de plus amples détails sur le processus de demande d'asile ;
- Age requis : au cas où vous êtes mineur mais ne pouvez le prouver ;
- Entretien pour recevoir l'asile : au cours de cet entretien, vous devriez présenter les raisons qui justifient votre départ de votre pays d'origine et votre demande d'asile ;
- De plus amples informations devront être présentées durant les 5 jours qui suivent l'entretien ;
- Vous serez mis au courant du verdict par notification.

Les entretiens

Il existe deux types d'entretien aussi bien en Grande Bretagne que dans le reste de l'Europe. A la fin, les deux entretiens sont comparés ; par conséquent, il est logique que les informations données doivent être similaires.

Le premier entretien est appelé entretien de sélection. Au cours de cet entretien, l'on procède de nouveau à votre identification : nom, nationalité, date et lieu de naissance, etc. Des questions vous sont aussi posées sur votre famille (conjoints,

enfants...) et sur les motivations de votre demande d'asile. Les questions les plus importantes concerneront votre séjour en Grande Bretagne. S'ils arrivent à prouver que vous êtes passé par un autre état membre, ils n'hésiteront pas à vous déporter dans cet état là.

Le deuxième entretien est appelé entretien d'asile. Il est le plus important et il dure plus longtemps. Il est centré sur votre demande d'asile. Il est difficile parce que l'on se montrera très dur à votre égard. Des questions similaires mais formulées différemment vous seront posées ; ceci dans le but de vous induire en erreur ou pour que vous vous contredisiez.

Restez calme et n'ayez qu'une version unique de l'histoire. Demandez une pause si vous en avez besoin. Faites le savoir si vous vous sentez mal à l'aise, si vous n'êtes pas content du traitement infligé ou si vous quelque chose échappe à votre compréhension. Vous avez droit à un traducteur si besoin y est et à une copie du relevé. Cependant avant de le signer, lisez-le attentivement afin de vous assurer de l'exactitude de son contenu.

Après ce deuxième entretien, vous recevrez la décision finale qui accepte ou rejette votre demande.

Les preuves

Il est judicieux de préparer le plus de preuves possibles avant l'entretien parmi lesquelles :

- documents d'identification ;
- articles de journaux pertinents ;
- menaces de mort ou lettres de menace ;
- cartes d'adhésion à une organisation ou à un parti ;
- lettres des membres de votre groupe politique ou religieux ou social afin de certifier votre adhésion et d'attester des dangers et risques que vous courez par rapport à cette adhésion ;
- mandats d'arrestation;
- comparutions ;
- rapports médico-légaux ;
- déclarations écrites de vos amis ou partenaires (si votre demande d'asile est basée sur votre orientation sexuelle). Ces déclarations doivent être signées et datées. A cela s'ajoute deux témoins qui doivent donner d'autres détails et une photocopie de leur pièce d'identité.

Il faut garder les originaux des preuves sous forme enregistrée et s'assurer que la personne qui effectue l'envoi des dites preuves obtienne le numéro de transmission. En cas de preuve manquante, il faut être en mesure de justifier pourquoi. Est-ce qu'on a juste omis ou il était impossible d'avoir cette preuve ? Par exemple, s'il n'y a pas de système de poste dans le pays ou la région.

Si possible, rencontrer un avocat avant l'entretien pour discuter des preuves que vous avez en votre possession.

Issues / solutions probables

Le statut de réfugié vous offre la possibilité de passer 5 ans dans le pays (Grande Bretagne) au cours desquels vous pouvez travailler, générer des intérêts, ou encore voyager.

Pour ce qui est des voyages, vous ne pouvez pas aller dans votre pays d'origine. Après ces 5 années, vous pouvez être déporté vers votre pays d'origine si la situation qui vous a fait fuir s'est apaisée. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez demander 5 années supplémentaires de séjour. Une fois que vous avez passé 10 années consécutives en Grande Bretagne, vous pouvez vous y installer définitivement passant par une autre demande.

On appelle « naturalisation » le fait d'obtenir le passeport britannique. Après avoir passé 5 ans de manière légale en Grande Bretagne, vous pouvez postuler pour la naturalisation. Cependant, cela ne vous est pas accordé automatiquement. C'est couteux et demande au préalable une enquête de moralité.

Lorsque la demande d'asile est rejetée, le Ministère des Affaires Intérieures se charge de commencer le processus de déportation. Vous recevrez des informations à ce propos (date et heure) et même si vous n'êtes pas encore en détention, vous le serez dans peu de temps.

Si c'est votre cas, vous pouvez d'une part postuler pour obtenir une protection humanitaire ou un accord discrétionnaire. Si vous risquez d'être victime d'une violence générale comme la guerre, la protection humanitaire vous accorde un séjour de 5 années en Grande Bretagne. Quant à l'accord discrétionnaire, il peut être donné pour 3 ans si vous êtes mineur.

Il faut discuter de ces options avec l'avocat comme partie faisant de la demande d'asile. Vous pouvez à la fois demander l'asile et la protection humanitaire.

D'autre part, vous pouvez faire appel pendant les 10 jours qui suivent la décision si vous êtes libre et pendant les 5 jours qui suivent la décision si vous êtes détenu.

Vous devriez déposer de nouvelles preuves ou rédiger une nouvelle demande avec de nouvelles raisons. Vous pouvez aussi demander que votre dossier soit passer en revue. Il faut discuter de ces options avec votre avocat. Si un avocat cesse de vous représenter, prenez en un autre.

La détention

Sur la plan administratif, la détention est mise en place soit pour prévenir toute intrusion illégale dans le pays, soit pour déporter. La détention a des bases juridiques ; elle n'est donc pas arbitraire. En Grande Bretagne, il n'y a pas de durée limite de la détention.

Pour la détention, vous devriez avoir des formulaires stipulant les raisons de votre détention (appelés IS9IR), le rapport de progression mensuel (appelé IS151F) qui présente mensuellement des raisons valables de poursuivre la détention, et enfin la demande de mise en liberté provisoire sous caution. Cette dernière est rédigée par l'agent social en charge de votre dossier et présentée au jury si vous demandez une liberté sous caution. Dans ce cas, vous devez mentionner tous les documents ci-dessus cités ainsi que tout précédent procès où vous vous êtes vu refusé la liberté sous caution.

Certaines personnes ne doivent pas aller en détention. Il s'agit des enfants, des personnes du troisième âge, des femmes enceintes, des personnes souffrant de troubles mentaux, des victimes de torture, des personnes gravement malades, et des handicapés.

La caution

Dans certains cas, le Ministère des Affaires Intérieures accorde au détenu une liberté temporaire. Le détenu peut aussi s'en enquérir auprès de l'agent social. En cas d'échec, il est recommandé de garder les lettres auxquelles vous pouvez vous référer si vous faites une demande de liberté sous caution. Ceci dans le but de prouver que vous avez suivi la procédure pour assurer votre libération. Si le Ministère des Affaires Intérieures n'a pas fourni de réponse, cela sera utilisé pour prouver que vous avez été raisonnable.

Contacts

❖ Sources d'informations légales

ukba.homeoffice.gov.uk

freemovement.wordpress.com (blog sur la loi d'immigration)

languages.refugeecouncil.org.uk (info site multilingue de la Communauté des réfugiés)

❖ Pour obtenir des conseils

- refugeecouncil.org.uk (pour le service conseil gratuit et multilingue, appelez le 0808 808 2255)

- asylumaid.org.uk (ligne pour conseils ouverte de 13 heures à 16 heures)

- lawcentres.org.uk

- citizensadvice.org.uk

- praxis.org.uk (conseils et traduction, Bethnal Green)

- airecentre.org (conseils sur les questions sur l'Europe et Dublin)

- kalayaan.org.uk (conseils aux travailleurs étrangers)

- freedomfromtorture.org (fondation médicale pour rapports médico-légaux)

- medicaljustice.org.uk (pour rapports médico-légaux)

- hackneymigrantcentre.org.uk

- migranthepline.org.uk

CAS PARTICULIERS

Les victimes de torture

Si vous êtes victime de torture, vous devez le signaler lors de votre entretien, quelque soit l'état européen dans lequel vous vous trouvez. Ça peut être difficile de parler de torture, mais vous devez le déclarer le plus tôt possible. Dans le processus de demande d'asile en Europe, les victimes de torture sont reconnues comme des êtres fragiles et peuvent parfois être traités différemment des autres postulants. Par exemple, ils ne vont pas en détention.

Les gay/lesbien/bisexuel/transsexuel/intersexuel

Il est possible de rédiger une demande d'asile suivant le fait que l'on soit Lesbienne ou Gay ou Bisexuel ou Transsexuel ou Intersexuel (LGBTI). D'après la convention de Genève et selon la loi de demande d'asile européenne, les LGBTI sont reconnus comme des personnes persécutées suite à leur appartenance à un groupe social donné. Mais les lois sur le traitement des LGBTI étrangers diffèrent selon les pays et selon que l'on puisse vous réunir avec vos partenaires ou pas. Lorsque vous demandez l'asile en Europe, vous devez prouver que votre orientation sexuelle est sévèrement réprimandée dans votre pays d'origine.

En Allemagne

Un LGBTI qui demande asile en Allemagne doit prouver que l'homosexualité est condamnée dans son pays et que la sentence est « radicale et à la limite dénuée de bon sens ».

En France

Un LGBTI provenant d'un pays aux lois sociales conservatrices doit prouver la désapprobation sociale générale face à l'homosexualité et qu'il n'y a aucune inculpation criminelle. Ceci peut être utilisé comme raison valable pour demander l'asile.

Dans le processus de demande d'asile, les tribunaux français considèrent les transsexuels comme un groupe social à part entière.

La France a dressé une liste de pays qui constituent des lieux sûrs, mais plusieurs de ceux-ci condamnent aussi l'homosexualité.

Au Luxembourg

En ce qui concerne le Luxembourg, la persécution des LGBTI est considéré comme un problème personnel auquel on peut remédier en changeant de ville. La loi du Luxembourg reconnaît le partenaire de même sexe du postulant pour l'asile comme étant un membre de sa famille à condition que leur pays d'origine reconnaisse leur relation.

En Belgique

En Belgique, l'orientation sexuelle est une raison valable pour demander l'asile. Il y a un personnel dans les locaux du commissariat général aux réfugiés et aux apatrides qui passe en revue toutes les demandes d'asile fondées sur le genre ou sur l'orientation sexuelle.

Au Pays-Bas

La politique d'asile allemande exprime de manière explicite que des persécutions dues aux orientations sexuelles constituent des raisons suffisantes pour accorder l'asile. Mais au Pays-Bas, la condamnation de l'homosexualité dans votre pays d'origine n'est pas un fait suffisant pour vous accorder l'asile ; il faut encore subir des menaces sérieuses de torture ou un traitement dégradant.

Sur le plan juridique, un LGBTI ne devrait pas être déporté s'il peut prouver qu'il avait à cacher sa sexualité face aux autres dans son pays d'origine. Pour avoir l'asile, les partenaires non mariés sont considérés comme membres de famille.

Au Danemark

La loi du Danemark ne reconnaît pas l'orientation sexuelle comme étant un cas social particulier à qui l'on doit accorder le statut de réfugié. Cependant, le Danemark accorde le permis de séjour à tout LGBTI menacé de torture, de mort, de traitement inhumain et dégradant s'il retourne dans son pays d'origine. Tout acte de violence perpétré contre un LGBTI est considéré comme un délit et non comme une persécution ; ce qui constitue un problème. De plus, ces partenaires de même sexe non mariés doivent vivre ensemble afin d'être reconnus comme un couple.

En Suède

La fédération suédoise pour le droit des lesbiennes, des homosexuels, des bisexuels et des transsexuels (le RFSL) a procuré au personnel de l'Office de Migration de Suède un enseignement sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ceci pour résoudre les problèmes dus à l'ignorance.

En plus, le RFSL est présent dans les centres d'asile. Les postulants d'asile séjournent parfois dans les centres d'asile même s'ils n'ont pas besoin de le faire, en attendant la réponse à leur demande. Le RFSL a rapporté des cas où des postulants LGBTI ont été déportés dans leur pays d'origine malgré un risque évident de persécution. Il est à noter que les époux et partenaires des postulants sont considérés comme membres de famille.

En Grande Bretagne

L'asile est parfois refusé aux postulants LGBTI fuyant l'homophobie dans leur pays d'origine. La plupart du temps, la demande d'asile est rejetée même lorsque vous présentez qu'il est difficile d'être discret dans votre pays d'origine.

MODALITES DE VOYAGE EN EUROPE

Puis je voyager librement en Europe ?

Bien que sur le plan théorique il y ait en Europe une « aire de voyage libre », vous remarquerez cependant que les contrôles de passeport sont toujours présents. Ceci notamment lorsque vous traversez une frontière.

Quel est le meilleur moyen de voyager ?

Si possible, il faut voyager en voiture car il y a des chances qu'il y ait moins de contrôle qu'en train ou en bus. Une autre possibilité est de se renseigner sur les sites internet (exemple : covoiturage.fr, blablacar.com, etc.) même si vous risquez d'être dénoncé à la police par le chauffeur.

Il est possible d'emprunter un taxi ; mais c'est coûteux si le trajet est long et puis, il y a des histoires qui racontent comment des chauffeurs de taxi ont dénoncé des migrants à la police.

Le contrôle des passeports est régulier sur les lignes internationales de trains et de bus. Cependant, ces contrôles n'ont pas toujours lieu tous les jours. Vous pouvez donc essayer de prendre un train ou un bus ; peut être vous serez chanceux. Par expérience, les bus de lignes nationales sont moins contrôlés que les bus de lignes internationales. Il serait donc judicieux de prendre plusieurs bus de courtes distances que de prendre un seul bus de longue distance.

Il existe diverses compagnies de bus à l'instar d'uk.megabus.com, eurolines.com, et bien d'autres.

Si vous essayez d'aller d'un point à un autre en France, vous pouvez prendre le train sans payer. Bien sûr, des risques y sont aussi compris.

A quoi dois-je penser pendant le voyage ?

Une fois arrivé à destination, pensez à l'histoire que vous allez narrer. Rappelez-vous que votre demande d'asile sera traitée par le premier pays par lequel vous êtes supposé être entré en Europe. Alors si vous demandez l'asile en Suède, vous devez expliquer comment vous avez foulé le sol suédois sans s'être arrêté dans un autre état membre européen.

Une fois à destination, vous devez réfléchir si vous voulez déposer votre demande immédiatement ou plus tard. Si c'est plus tard, assurez vous que vous pouvez justifier pourquoi vous ne l'avez pas fait plus tôt. Juridiquement, vous devez déposer votre demande d'asile le plus tôt possible. Avant tout acte, rapprochez vous d'un avocat ou d'une organisation de soutien aux réfugiés qui vous prodiguera des conseils.

FRANCE

Où se trouvent la plupart des contrôles ?

Les contrôles sont généralement présents dans les stations de train, dans les lieux de transport public au moyen des contrôles de tickets, dans les lieux touristiques et publics, sur la route, dans les lieux de transit, dans les péages.

Comment se passe la procédure d'asile ?

Premièrement, vous prendre contact avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) qui vous donnera les contacts des associations officielles qui peuvent vous aider durant la procédure. Vous pouvez aussi choisir de prendre contact avec une association indépendante qui sera en mesure de vous aider et parfois de la meilleure des façons. Vous pouvez parler à un avocat ou rédiger vous-même votre demande.

En France, c'est l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) qui s'occupe des demandes d'asile et décide de donner le statut de réfugié ou pas. La préfecture vous donnera les premiers documents à remettre à l'OFPRA et elle s'assurera elle-même de votre Autorisation Provisoire de Séjour (APS).

Il existe deux types de procédure en France :

- La procédure normale au cours de laquelle vous avez 21 jours pour envoyer votre demande ;
- La procédure prioritaire qui se met en place lorsque vous venez d'un pays dit « sûr ».

Depuis février 2015, la liste de ces pays se présente comme suit : Albanie, Arménie, Benin, Bosnie, Cap vert, Géorgie, Ghana, Inde, Macédoine, Mauritanie, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Sénégal, Serbie, Tanzanie.

La procédure prioritaire se met aussi en place lorsque soit vous êtes une menace à l'ordre public, soit votre demande d'asile est considérée comme frauduleuse. Pendant la procédure prioritaire, le postulant a 15 jours pour envoyer sa demande à l'OFPRA et 5 jours s'il est dans un centre de détention. L'OFPRA a 15 jours ou 96 heures si vous êtes en détention pour vous répondre.

La France est signataire de la loi de Dublin III. Par conséquent si vous empreintes digitales ont été prises avant dans un autre état membre européen, vous risquez d'y être déporté.

Quelle est la durée ?

L'on ne peut pas être exact à ce propos. L'OFPRA dure entre 6 mois et 1 an. C'est à peu près la même chose pour la Court Nationale des Droits d'Asile (CNDA).

Comment vivre en attendant le verdict ? Ai-je droit à une allocation ?

Selon la loi, l'état doit offrir un logement, la plupart du temps dans un Centre de Logement des Demandeurs d'Asile (CADA). Parfois le logement est offert dans un hôtel ou encore dans centre de logement d'urgence. De plus, vous recevez de l'argent selon que vous êtes seul (e) ou en famille. Vous avez aussi droit à une aide médicale gratuite du PASS pendant tout le temps que durera la procédure. Trois mois après l'obtention de votre permis de séjour, le PASS peut vous aider à avoir une aide médicale de l'état.

En réalité, il existe une grande insuffisance de logements et il peut arriver que vous parveniez seulement à vous procurer un logement temporaire à 320 euros le mois! Si vous refusez ou abandonnez un logement, vous perdez toute aide de l'état.

Faire appel

Si votre demande est rejetée, vous avez 1 mois pour faire appel à la Court Nationale des Droits d'Asile. Vous avez aussi droit à un avocat. En cas de procédure prioritaire, si vous faites appel, vous n'avez droit à aucune aide légale. En plus, vous n'êtes pas à l'abri d'une possible déportation même si les autorités patientent généralement jusqu'au verdict avant toute déportation.

Si je suis mineur ?

Sur le plan juridique, la situation du mineur qui vit avec sa famille dépend de celle de cette famille. Si les parents sont expulsés du pays, le mineur peut rester avec leur accord.

Un mineur seul ou isolé ne peut être expulsé. Il ou elle a cependant la possibilité de rejoindre les membres de sa famille dans tout autre état européen. Si le mineur demande l'asile, il lui sera offert un logement temporaire d'urgence, dirigé par des agents sociaux. Même si la demande n'est pas accordée, il lui est possible de rester encore au pays jusqu'à ses 18 ans. Même si votre situation est irrégulière, vous pouvez toujours avoir une place au centre de logement temporaire d'urgence.

Concernant ma famille

Si vous avez plus de 18 ans et que vous avez postulé pour avoir l'asile, il est possible que votre famille (époux/se et enfants) vous rejoigne à condition de prouver ce lien familial à travers l'acte de mariage et les actes de naissance. Si vous avez le statut de réfugié, votre époux/ se et vos enfants peuvent vivre sur le territoire français.

Puis-je y étudier et travailler ?

Après 1 an sur le territoire français, vous pouvez demander le permis temporaire de travail. Ensuite, vous nécessitez une lettre d'engagement ou un contrat de travail.

Après, vous pouvez travailler dans les mêmes conditions que n'importe quel travailleur étranger. Un mineur âgé entre 16 et 18 ans peut recevoir une autorisation sans aucune condition.

En principe, vous pouvez poursuivre vos études universitaires pendant la procédure de demande d'asile. Vous aurez besoin d'une bonne connaissance du français et de présenter vos diplômes à l'université pour vérification.

Si vous bénéficiez du statut de réfugié, vous pourrez étudier en France et recevoir une aide financière de l'état si besoin se présente. Vous aurez besoin des documents académiques requis pour les études choisies ; vous devriez aussi avoir le niveau de langue française nécessaire. Vous pouvez vous diriger au Pôle Emploi pour assister à des cours de langue française ainsi qu'à des formations professionnelles.

Si ma demande est rejetée ?

Si votre demande n'est pas accordée, vous avez 1 mois pour faire appel au CNDA. Il est mieux de présenter un dossier incomplet que de ne pas respecter le délai car vous pouvez compléter le dossier à tout moment avant le jugement. Dans votre dossier doivent se trouver des faits et des preuves non inclus dans le dossier rejeté. En cas de procédure prioritaire, faire appel ne stoppe pas la procédure de déportation. Si votre appel est rejeté, l'on vous informera que vous devez quitter le territoire français. C'est ce qu'on appelle une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF).

Il est possible de refaire une demande de réétude du dossier à l'OFPRA au cours des 8 jours qui suivent le verdict. Vous devez de ce fait constituer un nouveau dossier avec de nouvelles preuves. Si ce n'est pas le cas, l'OFPRA refusera de réétudier le dossier.

Vous pouvez aussi rédiger des demandes d'asile à d'autres pays via leurs ambassades. Ça permettra de montrer votre engagement et que vos motivations sont valables. Ça peut aussi influencer la France ou un tout autre état à vous accepter la prochaine fois. Il faut toujours conserver vos reçus.

Enfin, vous pouvez essayer d'obtenir un permis de séjour pour une autre raison telle que la santé ou le travail.

Lié à la loi de Dublin III, vous ne pouvez trouver asile dans un autre état européen pour les prochaines 10 années si la France a vos empreintes digitales dans ses fichiers. Vous pouvez remédier à cette situation en sortant de l'« aire libre de voyage » pendant au moins trois mois.

Si tous vos appels n'ont pas de suite favorable, vous êtes en situation irrégulière sur le territoire Français et pouvez être déporté à tout moment. Vous pouvez aussi être envoyé au Centre de Rétention Administrative (CRA) ou être mis aux arrêts.

Où vais-je être déporté ?

Il existe trois possibilités :

- Etre déporté dans un autre état membre européen suivant la loi de Dublin III ;
- Etre déporté dans son pays d'origine si la demande est simplement et purement rejetée ;
- Ne plus être déporté. Parfois, la déportation est annulée à cause d'un problème particulier rencontré dans le pays dans lequel on veut vous déporter. Dans ce cas, vous demeurez en situation irrégulière.

La vie en France sans papiers

Si vous êtes dans une métropole, vous avez accès à la clinique PASS où vous pouvez rencontrer un médecin et être soigné gratuitement. Le suivi d'une grossesse ou d'un avortement est gratuit en France. Dans d'autres villes, il y a des Collectifs de Sans-papiers qui peuvent vous aider à vous prendre en charge.

Si vous possédez des bulletins de paie, cela peut vous être utile pour être régularisé. La loi stipule que l'on peut être régularisé après 5 ans. Vous aurez pour ce fait à prouver votre présence sur le territoire français. Vous devriez aussi prouver que vous avez un emploi depuis un certain temps, que vous avez un bon niveau en français, et que vos enfants sont scolarisés. Même si vous êtes en situation irrégulière, vous pouvez vous marier, ouvrir un compte bancaire ou encore avoir un logement temporaire d'urgence.

Contacts

- sanspapiers.internetdown.org : adresse d'un groupe contre l'expulsion ; les contacter si vous êtes arrêté.
- gisti.org : adresse du Groupe d'Information et de Soutien des Immigré-e-s
- lacimade.org : adresse du Cimade
- <http://www.fasti.org/> : adresse de la Fédération of Associations in Solidarity with All Immigrants
- [http://www.gisti.org/spip.php?article 1506](http://www.gisti.org/spip.php?article%201506) : vous retrouverez à cette adresse une liste des groupes locaux de collectifs de sans-papiers qui sont présents en France.
- <http://www.ministere-de-la-regularisation-de-tous-les-sans-papiers.net/joomla1.5/> : adresse du Ministère de la régularisation de tous les sans-papiers.
- w2eu.info : adresse de Bienvenue en Europe
- <http://www.educationsansfrontieres.org/> : adresse du groupe Education sans Frontière, groupe qui protège les personnes scolarisées.

Informations supplémentaire

Asile en France pour les femmes

Il est important de prendre ceci en considération si vous êtes une femme et que vous désirez demande l'asile en France ou dans tout autre état européen.

La reconnaissance des persécutions spécifiques aux femmes est établie par la loi européenne d'asile, mais elle n'est pas toujours respectée. Comme violence propre aux personnes de sexe féminin, l'on peut énumérer la violence domestique, l'excision, le mariage forcé, le viol, les crimes d'honneur et la prostitution forcée. Il est à noter que si vous subissez des violences domestiques, vous ne devez attendre aucune protection venant de la police ou des institutions judiciaires de votre pays. Le viol est généralement utilisé comme plan de guerre. Pour ce qui est de l'excision, à Lille situé à 1 heure de Calais, vous retrouverez toute l'aide médicale et sociale dont vous avez besoin. Pour votre demande d'asile, l'hôpital peut vous délivrer un certificat qui prouve que vous avez été victime d'excision.

Adresse de l'hôpital Saint Vincent de Paul

59- LILLE

Téléphone : 03 20 87 48 48

Adresse : Boulevard de Belfort 59000 Lille

Site web : www.ghicl.fr

Dr Richard Matis, gynécologue obstétricien

GAMS Nord-Pas-de-Calais

Téléphone : 06 87 71 67 64

Adresse : 59000 Lille

Site web : www.federationgams.org

Presidente : Eliane Aïssi

LE PAYS-BAS

Quelles sont les langues officielles de l'Hollande?

Il y a le néerlandais, le frison ouest et l'anglais

Est-ce éloigné de Calais ?

La frontière du Pays-Bas est située à 140 km à l'Est de Calais. Ses principales villes sont : Rotterdam (290 km) et Amsterdam (360km). La voie ferroviaire passe par la Belgique.

Comment se passe la procédure de demande d'asile ?

Une fois que vous avez foulé le sol hollandais, vous avez 48 heures pour faire votre demande d'asile. Pour ce faire, vous pouvez aller à un poste de police. Si vous êtes entré par voie terrestre, vous devez rédiger une demande au Site Central de Réception (*Centraal Opvanglocatie- COL*). C'est là-bas que se passent les inscriptions. Le Service d'Immigration et de Naturalisation (SIN) est aussi responsable de l'inscription des migrants. Le Bureau des Etrangers (*Vreemdelingendienst*) note un certain nombre de données personnelles. Il existe aussi un autre centre où vous pouvez déposer votre demande à l'aéroport. Mais là, vous aurez affaire à la Police de l'Armée Royale et vous risquez d'être emmené en détention.

Lorsque vous avez déposé votre demande d'asile, le SIN conduira le premier entretien dans le but de procéder à votre identification (noms, nationalité...). Ils noteront aussi votre trajet de votre pays d'origine au Pays-Bas. A partir du premier jour, vous avez automatiquement droit à un avocat. Vous pouvez revoir cela. Le deuxième entretien est centré sur les motivations de votre demande d'asile. Chaque immigré qui demande l'asile a droit à une aide juridictionnelle gratuite et aussi à un traducteur de votre langue.

Faire appel pendant la procédure de demande d'asile prolongée est « suspensif » c'est-à-dire que vous ne pouvez pas être déporté pendant cette période là. L'appel doit être effectué pendant les 4 semaines qui suivent le verdict négatif. Après que le tribunal régional ait pris une décision concernant votre demande d'asile courte et prolongée, il est possible de faire appel au Conseil d'Etat. Mais cet appel n'est pas « suspensif » donc on peut vous déporter à tout moment.

Depuis février 2013, le SIN privilégie les demandes des Syriens, mais on ne sait jusqu'à quand.

Quelle est la durée ?

Une procédure courte va de 8 jours à 6 mois, la durée des appels comprise. Vous devez patienter des semaines, voire même des mois pour passer votre première entretien.

Si votre cas est jugé pas important, vous pouvez recevoir une réponse dans les 8 jours qui suivent votre dépôt de la demande. Ce qui implique que vous avez un délai de 4 semaines pour libérer le logement, période pendant laquelle vous pouvez aussi faire appel. Si vous gagnez le procès, la procédure de demande d'asile suivra son cours et vous aurez droit de rester plus longtemps.

Si votre cas est jugé sérieux, vous devrez attendre la réponse dans les mois qui suivent.

Comment vivre en attendant la décision ?

L'on vous offrira un logement, une ration alimentaire hebdomadaire, une ration pour votre habillement et autres nécessités personnelles, des tickets de transport public pour aller et revenir des bureaux d'aide légale liée à la procédure de demande d'asile. Vous jouirez aussi de la gratuité des activités récréatives et éducatives ainsi que du cout des prestations médicales.

Les migrants qui bénéficient d'un permis de séjour peuvent rester au centre de réception jusqu'à ce que l'agence centrale de réception des migrants leur trouve un logement décent. Les pensionnaires du centre de réception vivent généralement au nombre de 5 à 8 dans une unité.

Comme toute autre personne, un migrant qui a fait sa demande d'asile a le droit de rencontrer un docteur, une sage-femme ou de se rendre à l'hôpital. Le Centre de Santé des Demandeurs d'Asile (*Gezondheids-centrum Asielzoekers*) est le premier lieu où se rendre en cas de souci.

Si je suis mineur ?

Les familles avec leurs enfants sont détenues pour une durée maximale de 14 jours. Les enfants sans famille vivent de mini-habitations initiées par des organisations de jeunes. Les groupes d'habitation des enfants prend généralement soin de 12 enfants qui sont surveillés 24 heures sur 24. Les enfants de moins de 18 ans sont obligatoirement scolarisés.

Concernant ma famille

Seuls les partenaires mariés sont considérés comme membre d'une famille. Ils peuvent donc venir ainsi que les enfants de moins de 18 ans. Il existe cependant une exception en ce qui concerne les partenaires qui ne peuvent pas se marier dans leur pays d'origine. C'est le cas par exemple des gays et des lesbiennes.

Puis-je y étudier et travailler ?

Les adultes peuvent assister à des réunions de programme et de consultation de leur procédure d'asile.

Vous pouvez faire de petits boulots comme entretenir le centre, nettoyer les espaces communs pour une rémunération qui va jusqu'à 13,80 euros par semaine. Six mois après le dépôt de votre demande, vous pouvez obtenir un permis de travail.

Pour vous instruire ou encore communiquer avec vos proches, vous pouvez aller à l'Open Leercentrum. Les migrants n'ont droit au travail que 6 mois sur 12. Certains employeurs réclament un permis de travail (*tewerkstellingsvergunning*) avant de vous embaucher.

Si l'asile m'est accordé ?

Si l'on vous accorde un permis de séjour, vous devez assister à un cours d'intégration. Avec le permis de séjour, vous pouvez travailler et étudier. Vous bénéficierez d'un logement arrangé via l'agence centrale de réception des migrants.

Si l'asile m'est refusé ?

Vous devez libérer le centre dans un délai de 4 semaines.

Si je suis arrêté ?

L'on vous lira vos droits mais l'on ne vous donnera aucune liste écrite de droits. Vous avez droit à un traducteur et à un avocat qui pourra informer un de vos proches si tel est votre désir.

Procédures et droits en détention

Les migrants qui ont déposé une demande d'asile peuvent être mis en détention au Pays-Bas. Leur détention se fait parfois dans des prisons normales et ne peuvent pas durer plus de 18 mois. Les soins de santé sont procurés.

Est-ce facile de vivre sans permis de séjour ?

De plus en plus de migrants vivent dans les rues. Très peu ont accès à des soins sans l'assistance d'une ONG. Parfois il est demandé aux migrants de signer des factures qu'ils ne devraient pas payer. Le fond de santé du gouvernement (*Collegie Voor Zorgverzekerings - CVZ*) couvre les soins médicaux nécessaires des migrants en situation irrégulière.

Comme emplois, vous pouvez faire du baby-sitting ou trouver un poste dans le domaine de la construction, de l'horticulture ou encore de la restauration. Une fois que vous avez un emploi, vous jouissez des droits du travailleur établis par la loi du travail.

Un employeur peut recevoir une amende de 4000 à 8000 euros par personne s'il embauche des migrants en situation irrégulière. L'employé quant à lui n'aura pas d'amende, mais sera arrêté et mis en détention. Il peut arriver que certains employeurs cherchent à profiter de votre situation vulnérable en vous faisant travailler dans des situations déplorables et parfois, contre votre gré. Ceci est

récurrent dans l'industrie du sexe. Si l'on vous oblige à travailler, dénoncer votre employeur à la police et vous pouvez obtenir le droit de rester sous le règlement B9 des victimes de trafic humain.

Contacts

Aide legale gratuite
Conseil Allemand de refugiés
www.vluchtelingenwerk.nl

Aide médicale gratuite (Amsterdam)
Le « Kruispost » offre des soins medicaus aux sans-abris et personnes en situation irrégulière
Oudezijds Voorburgwal 129, 1012 EP Amsterdam
Téléphone : 020- 624 90 31
Fax: 020- 428 83 30, kruispost (à) oudezijds 100.nl, oudezijds 100.nl

La maison du monde (Wereldhuis) : là, vous pourrez rencontrer un médecin, mais vous ne pourrez pas recevoir de traitement en soi.
Nieuwe Herengracht 20 (près du Waterloo-plein) , 1018 DP Amsterdam
Téléphone: 06 22 82 14 72
Email: info@wereldhuis.org
Site web: wereldhuis.org

Pour les travailleurs sans-papiers
Téléphone : 010 74 70 156
Email : info@stichtinglos.nl
Vestigingsadres per 1 augustus 2014:
Mauritsweg 20
3012 JR Rotterdam
Site web: www.stichtinglos.nl

Fondation des apprenants réfugiés
Pour les aider de commun accord avec les Universités hollandaises
Site web : www.uaf.nl/home/english

Pour les agés de moins de 18 ans
<http://www.nidos.nl/Default.aspx>

L'ALLEMAGNE

Quelles sont les langues officielles ?

Il n'existe qu'une seule langue officielle qu'est l'allemand même si l'anglais est souvent parlé dans les grandes villes.

Est-ce éloigné de Calais ?

L'Allemagne est frontalière de la France à l'Est. La frontière allemande est située à 340 km de Calais à l'Est. La voie ferroviaire passe par la Belgique et le Pays-Bas. Ses principales villes sont Köln (460 km), Hamburg (770 km), Frankfurt am Main (600 km) et la capitale Berlin (950 km).

Comment se passe la procédure de demande d'asile ?

Votre demande doit être déposée au poste fédéral de l'immigration et des réfugiés (*Bundesamt für Migration und Flüchtlinge : BAMF*). Même si vous allez dans une autre agence gouvernementale à l'instar de la police, des autorités locales d'immigration ou des bureaux des étrangers, vous serez renvoyé au BAMF. Il est conseillé de se rendre dans ces bureaux accompagnés car ce sont des lieux où l'atmosphère n'est pas très sympathique.

Au poste fédéral, l'on procèdera à votre identification (données personnelles) et l'on prendra une photo de vous. L'on vous posera 25 questions sur vous-même, par exemple comment êtes vous arrivé en Allemagne. Vos réponses seront enregistrées et utilisées plus tard dans l'entretien principal (*Anhörung gemäß § 25 Asylverfahrensgesetz*). Selon la loi, vous devez avoir un interprète à chacun de vos entretiens. Vous devez vérifier si le contenu du relevé de l'entretien est correct avant de le signer. Il est difficile d'obtenir une aidejuridictionnelle.

Quelle est la durée ?

Ça peut prendre 6 à 12 mois.

Comment vivre en attendant le verdict ?

On vous donnera un permis de séjour limité (*Aufenthaltsgestattung*), de l'argent et un lit dans une maison communale (*Erstaufnahmehäuser*). Certaines de ces habitations se trouvent en ville et d'autres dans les campagnes. Peu importe que ce soit celles de la ville ou de la campagne, vous n'avez le droit de choisir dans quelle maison vous voulez aller. Votre liberté de voyager est restreinte.

Si je suis mineur ?

L'on vous attribuera une place dans une maison où sont logés d'autres mineurs; après vos 18 ans, il est possible que vous soyez déporté. Dans cette maison, vous aurez à votre disposition un agent social, un lit, de la nourriture et de l'argent. Il y est

possible de recevoir une formation professionnelle ou de poursuivre les études. Cependant des membres de votre famille ne peuvent pas vous rejoindre.

Ma famille

Votre famille (époux/se, enfants mineurs) peut bénéficier d'un permis de séjour si vous avez le vôtre. Les membres de votre famille auront aussi le droit de travailler.

Puis-je y travailler et étudier ?

Après 3 mois passés dans le processus d'asile, vous pouvez demander a avoir un permis de travail. Cela vous sera généralement accordé dans les endroits d'Allemagne où il y a manque de main d'œuvre.

Quelle est la procédure à suivre ?

Vous devez rédiger une demande à l'agence fédérale d'emploi (*Bundesagentur für Arbeit*) pour obtenir un permis de travail.

Si l'asile m'est accordé ?

Si l'asile vous est accordé en Allemagne, vous pouvez prendre des cours de langue allemande pour augmenter vos chances d'obtenir un emploi. Vous recevrez une protection sociale. Vous pourrez voyager mais ne pas résider dans les autres états européens.

Si l'asile m'est refusé ?

Un accord à court terme a lieu si votre demande est rejetée et que vous ne pouvez pas voyager ou que vous n'avez pas de passeport ou encore qu'il existe une situation critique dans votre pays d'origine qui ne favorise pas votre retour. Cet accord à court terme, d'une durée normale de quelques semaines, peut être prolongé à plusieurs années.

Au niveau de la loi, vous avez le droit de travailler, mais sur le terrain, cela s'avère très difficile pendant les 4 premières années. Vous pouvez faire une formation professionnelle.

Lorsque l'asile n'est pas accordé, le poste fédéral note cela. Vous pouvez faire appel sous forme écrite dans les une à deux semaines qui suivent le verdict. Vous pouvez aussi demander l'aide juridictionnelle, mais qui ne vous sera pas attribué obligatoirement. Vous attendrez votre déportation dans un centre au nombre de détenus limité, et cela parfois jusqu'à 18 mois.

Si je suis arrêté ?

Si vous vous faites arrêter, on vous lira vos droits et vous présentera un document contenant une liste de droits. Ce document est écrit en allemand. Si vous ne parlez pas allemand, un interprète vous expliquera de quoi il est question dans le document. Après, vous devrez signer un document qui confirme qu'effectivement, vos droits vous ont été lus. Vous pourrez avoir l'interprète gratuitement.

Comment y vivre sans permis de séjour ?

Selon les estimations, le nombre de sans-papiers en Allemagne varie entre 500 000 et 1 500 000. Parmi ces personnes, les unes sont entrées secrètement en Allemagne pour travailler ou encore elles avaient un permis de séjour qu'elles ont perdu, les autres se cachent pour ne pas être déportées après que leur demande soit rejetée.

Les conditions de vie des personnes en situation irrégulière sont vraiment minables. Elles ne peuvent pas revendiquer des droits sociaux comme l'aide médicale. En tant que travailleurs sans-papiers, elles se font exploiter par leur employeur.

Contacts

Pour l'aide médicale en Allemagne des sans-papiers, il existe des bureaux médicaux dans diverses villes. Sur le site web ci-après, il y a une carte et une liste d'adresses. Le personnel s'exprime en plusieurs langues. L'adresse internet est : medibueros.m-bient.com

Organisation indépendante de droits de l'Homme

Téléphone : 0049 (0)69-23 06 88

Fax : 0049 (0)69-23 06 50

Email : proasyl@proasyl.de

Site web: proasyl.de

Il y a des conseils de réfugiés (Flüchtlingsräte) dans presque toute ville allemande. Ils peuvent vous apporter un soutien et vous donner des informations utiles.

Flüchtlingsrat Berlin

Georgenkirchstr 69-70, 10249 Berlin

Téléphone : 0049 (0)30-24344-5762

Fax : 0049 (0)30-24344-5763

Email : buerro@fluechtlingsrat-berlin.de

fluechtlingsrat-berlin.de

Pour les mineurs seuls :

Bundesfachverband Unbegleitete Minderjährige Flüchtlinge e.V

Nymphenburger Str. 47

80335 München

Téléphone: 0049(0)89/20 24 40 13

Fax: 0049(0)89/20 24 40 15

Heures d'ouverture: de lundi à jeudi entre 10 à 12 heures et 13 à 16 heures.

Site web: www.b-umf.de

DANEMARK

Quelles sont les langues officielles?

Même si l'anglais est grandement parlé, la langue officielle est le danois.

Est-ce éloigné de Calais ?

La ville frontalière est Tønder située à 900km. La capitale Copenhague est située à 1200 km de Calais. La voie ferroviaire passe par l'Allemagne et la Belgique.

Comment se passe la procédure de demande d'asile ?

Au Danemark, vous pouvez rédiger votre demande d'asile en personne dans un poste de police ou au centre de logement de Sandholm, situé près de la station d'Allerød. Cette demande ne doit pas être effectuée à l'extérieur du pays. Toute personne dont on permet l'accès à la frontière est enregistrée, photographiée et les empreintes sont prises. Tout ceci est fait par la police. Après, vous serez emmené au centre de logement de Sandholm dirigé par la Croix Rouge du Danemark où le processus commence. Hormis la procédure normale de demande d'asile, vous pouvez aussi effectuer une demande de permis de séjour humanitaire. Ceci dans le cas où une grave maladie mentale ou physique vous a été diagnostiquée et qu'il n'y a pas de traitement dans votre pays d'origine.

Comment vivre en attendant la décision ? Ai-je droit à une pension ?

Pendant que leur demande est traitée, les migrants qui demandent l'asile au Danemark doivent vivre dans des centres.

Les enfants des migrants ont droit aux mêmes soins de santé que les enfants résidents au Danemark. Les dépenses des soins de santé des migrants adultes qui ont demandé l'asile sont couvertes par le Service d'Immigration Danois. Ceci se fait en cas de nécessité et d'urgence ou de soulagement de douleur.

Vous avez droit gratuitement au logement, à la nourriture (cuite ou à cuisiner), et à l'habillement. Vous recevrez une pension pour l'achat de vos vêtements, des objets personnels d'hygiène et de la nourriture à moins que vous vivez dans un centre qui procure les repas. Vous aurez aussi une aide pour les soins de santé, l'éducation, le logement dans un centre d'asile, les frais de transport pour assister aux réunions avec l'administration et autres activités pour migrants adultes. Une autre pension est disponible pour prendre soin des enfants.

Quelle est la durée ?

La durée varie entre 3mois et 1 an, selon votre cas et le nombre de migrants arrivés.

Puis-je y étudier et travailler ?

Pendant que votre dossier est en traitement, vous pouvez demander un permis de travail au Service d'Immigration Danois, après 6 mois. Les demandeurs d'asile de plus de 18 ans doivent impérativement assister aux cours organisés dans les centres. Tout le monde a droit aux cours de danois et d'anglais élémentaires. Vous pouvez aussi poursuivre des options d'étude, surtout si vous vous exprimez déjà en anglais.

Les enfants âgés entre 7 et 16 ans ont droit à des cours particuliers. On leur apprend le danois, l'anglais et d'autres leçons enseignées dans les écoles primaires et secondaires (1^{er} cycle) du Danemark (*folkeskole*).

Si je suis mineur ?

Si vous êtes mineur et seul, il vous est attribué un représentant qui est un employé des services d'immigration. Votre demande sera traitée plus rapidement et vous vivrez dans un centre spécial de logement. Vous pouvez demander l'asile seulement si le service d'immigration pense que vous êtes « suffisamment mature ». La majorité des postulants mineurs sont considérés comme matures.

Sinon on vous donne le permis de séjour si vous n'avez pas de famille et si vous n'avez pas accès aux soins publics dans votre pays d'origine.

Pour avoir le permis de séjour, vous ne devez pas avoir accès à un centre de santé dans votre pays d'origine. Toute information sur votre santé ou besoin de soins et d'assistance spéciaux doit être prise en compte ainsi que sur la situation de votre pays d'origine.

Si l'asile m'est accordé ?

Si l'issue de votre demande est positive, vous obtenez un permis temporaire de 5 ans. Après ces 5 années, il peut être reconduit ou changé par un permis définitif si vous avez effectué un certain nombre de demande. Pour les 3 premières années, vous devez assister à un programme d'intégration dans une localité, où vous aurez un logement, une allocation et des cours de langue. Vous y avez aussi droit à l'éducation et à une formation professionnelle. Vous avez les mêmes droits de protection sociale et de système sanitaire que n'importe quel citoyen danois. Quand vous obtenez le permis de séjour au Danemark, vous avez droit aux cours intensifs de langue danoise.

Puis j'emmener ma famille?

Si vous êtes marié et que votre partenaire est déjà déclaré, ou bien vous vivez avec une personne qui a un permis de séjour, vous pouvez demander un regroupement familial. Pour ce faire, vous devez remplir un formulaire et présenter les preuves qui justifient le lien familial. Vous pouvez vous procurer la composition du dossier au service de l'immigration, au poste de police, à l'ambassade du Danemark ou encore au consulat de votre pays d'origine. Vous pouvez être aussi réuni à vos enfants âgés de moins de 15 ans (et parfois plus selon les cas).

Si vous êtes en situation irrégulière et que vous désirez vous marier, soyez prudent car les autorités envoient la liste de noms des personnes qui se marient à la police.

Si l'asile m'est refusé ?

Toute demande rejetée est automatiquement renvoyée à l'office des appels de réfugiés. Vous avez le droit de demeurer au Danemark jusqu'à obtention de la réponse de l'appel. Si cet appel est aussi rejeté, vous avez un délai de 15 jours pour libérer le sol danois, car ne pouvant faire de nouveau appel.

Cependant si après 18 mois l'on n'a pas pu pourvoir un passeport ou tout autre document de voyage, vous pouvez recevoir un permis temporaire de séjour. Cependant, cela est très rare et ça nécessite que vous vous engagiez quitter volontairement le pays, puisque la police a stoppé la procédure de déportation.

Le Danemark attend l'accord de votre pays d'origine avant de vous déporter. Il existe un centre de détention appelé Ellebøk, situé près du principal camp de réfugiés, Sandholmlejren. Les personnes détenues dans ce centre y passent une durée maximale de 18 mois. Dans la majorité des cas, la durée de détention est plus courte. Vous pouvez être isolé des autres détenus.

Vous avez droit aux visites d'un avocat, d'un médecin ou d'un prêtre. Les amis intimes et la famille peuvent aussi vous rendre visite après avoir obtenu une permission. Vous avez le droit de travailler pour un petit salaire.

Est-ce facile de vivre sans permis de séjour ?

Ce n'est pas facile parce qu'il est difficile d'avoir accès aux soins de santé et à la protection sociale. Il existe des possibilités de travail illégal. Certaines personnes choisissent de demeurer au Danemark malgré une demande d'asile rejetée.

Si je suis arrêté ?

Si la police doute de votre identité, les officiers vous emmèneront au poste de police afin de procéder à votre identification. Vous pouvez mis aux arrêts 72 heures avant de rencontrer un juge. Un avocat vous sera attribué

Où puis-je trouver de l'aide ?

Conseil legal gratuit : La maison Trampoline

Thoravej 7, rez-de-chaussée

DK-2400 Copenhagen NV

Danemark

Téléphone : (+45) 32 20 02 25

Email : info@trampolinehouse.dk

Site web : trampolinehouse.dk

Asylret (droit d'asile)

Email : info@asylret.dk

Site web : www.asylret.dk

Refugees Welcome (Bienvenue aux Réfugiés)

Dronningensgade 14

DK-1420 Copenhagen K

Danemark

Téléphone : (+45) 50 55 80 11

Email : kontakt@refugeeswelcome.dk

Site web : www.refugeeswelcome.dk

RUSK

Baggesensgade 6, kld. th.

2200 København N

Jour d'ouverture: tous les lundis de 18 heures à 19 heures.

Téléphone : 28 25 53 20

Email : kontakt@rusklaw.org

Site web : rusklaw.org

LGBT Danemark

Pour les visites : Nygade 7, 2, 1164 København K

Téléphone: 33 13 19 48

Email: lgbt@lgbt.dk

Boite postale : postboks 1023, 1007 København K

Pour avoir des conseils juridiques et des groupes politiques travaillant pour les LGBT

Lgbtasyllum.dk

Téléphone : 45 71 52 33 97

Email : lgbtasyllumdk@gmail.com

Site web : www.lgbtasyllum.dk

ONG- centre de réfugiés du Danemark

Borgergade 10

DK-1300 København K

Téléphone: 33 73 50 00

Fax: 33 91 45 07

Email: drc@drc.dk

Site web: www.flygtning.dk

Cliniques et autres lieux pour conseils de santé

Il existe une clinique qui s'occupe des sans-papiers à Copenhague, dirigé par la Croix Rouge, le centre de réfugiés du Danemark et l'association médicale danoise.

Adresse : Rewentlowsgade 10, 1651 København V

La maison de Trampoline procure aussi des conseils de santé qui ont généralement lieu les mercredis de 16 heures à 18 heures (voir l'adresse ci-dessus).

Pour les moins de 18 ans

« Sauver les enfants au Danemark », (Red Barnet)

Rauntzausgade 60

2200 Copenhagen N

Danemark

Téléphone : (+45) 35 36 55 55

Fax : (+45) 35 39 11 19

Email : SK@redbarnet.dk

Site web : www.redbarnet.dk

LA BELGIQUE

Quelles sont les langues officielles ?

La Belgique a trois langues officielles : le français, le néerlandais et l'allemand.

Est-ce éloigné de Calais ?

La frontière de la Belgique est située à 60 km à l'Est de Calais. La ville belge la plus proche est Bruges (110 km). La capitale Bruxelles est à 200 km.

Comment se passe la procédure d'asile ?

La demande d'asile doit être déposée dans les 8 jours qui suivent votre arrivée en territoire belge à l'Office des Etrangers ou à la Police Fédérale. Le commissariat général aux réfugiés et aux apatrides étudie votre demande et décide s'il y a lieu de vous accorder le statut de réfugiés ou une protection optionnelle ou encore de rejeter la demande. Vous passerez un entretien et on vous donnera un questionnaire. Vous pouvez demander à avoir un interprète, un avocat ou une personne de confiance. Vous avez droit à une aide juridictionnelle.

Quelle est la durée ?

La procédure dure au moins 6 mois pour la première demande.

Où puis-je vivre en attendant la décision ? Ai-je droit à une allocation ?

Pendant le procès, vous aurez un endroit où rester dans un centre de réception en passant par FEDASIL, où il y a entre 75 et 800 lits. Vous y aurez droit à la nutrition, l'habillement, une allocation journalière, un soutien médical, social et psychologique, l'accès à une représentation juridictionnelle, un interprète et une formation.

Vous passerez une consultation médicale. On vous donnera un prospectus concernant vos droits. Après 4 mois, vous aurez une place dans une maison. L'accès aux soins médicaux généraux est donné à travers l'assistance médicale urgente CPAS /OCMW. Pour en bénéficier, vous devez donner une adresse d'habitation ou d'un lieu où vous dormez régulièrement. Ils doivent procurer un certificat au médecin. Dans certaines villes, les ONG apportent un plus pour les soins de santé.

Faire appel : la loi de Dublin III et le système d'appel belge ont été critiqués pour violation des droits de l'Homme.

Dans une procédure normale, on doit faire appel dans un délai de 30 jours à compter de la publication du verdict. Pour ce qui est de la procédure prioritaire dite aussi rapide, l'appel se fait dans les 10 jours qui suivent la décision. L'appel doit être rempli et déposé au Conseil du Contentieux des Etrangers (CCE). Un second appel peut être fait au Conseil d'Etat (CE).

Si je suis mineur ?

Les enfants âgés de moins de 18 ans et leur famille ne sont mis en détention. Les enfants mineurs sont obligatoirement scolarisés jusqu'à leur 18 ans et reçoivent des cours élémentaires de néerlandais. Même si vous êtes sans papiers, vous avez droit aux diplômes de vos examens. L'état met à la disposition des enfants mineurs seuls un tuteur pour les représenter sur le plan juridique.

Concernant ma famille

Une longue période peut s'écouler avant que vous ayez la possibilité de faire venir votre famille. Dans ce cadre, la famille est définie comme étant votre époux ou épouse ou partenaire déclaré, vos enfants mineurs, vos enfants majeurs souffrant d'un handicap. Si vous êtes un enfant mineur seul, vos parents sont votre famille. La polygamie n'est pas reconnue même si les enfants issus de différentes liaisons sont reconnus.

Puis-je y étudier et travailler ?

Six mois après votre demande d'asile, vous pouvez demander à travailler.

Si vous êtes un mineur, vous avez le droit à la scolarisation. L'établissement ne peut pas refuser de vous inscrire car l'école reçoit des subventions et vous êtes couvert par l'assurance de l'établissement. Si vous ne pouvez pas vous acquitter des frais de scolarité, il faudra en discuter avec l'établissement ou l'OCMW.

Les adultes sans papiers n'ont pas droit à l'enseignement secondaire.

❖ Les études

En Belgique, il n'existe pas de loi spécifique portant sur les droits et devoirs des personnes majeures sans papiers dans les universités et tout autre établissement d'enseignement supérieur. Vous pouvez effectuer une demande pour étudier à l'université, chaque université ayant une procédure différente.

❖ L'emploi

Les migrants qui ont un permis temporaire de séjour peuvent postuler pour obtenir un permis de travail. Ils obtiendront le permis de catégorie C avec lequel seuls quelques boulots sont autorisés. Ce permis sera valide aussi longtemps que leur permis de séjour l'est. L'employeur (et non l'employé) doit demander l'autorisation de « de dienst Economische Migratie in de provincie ».

Vous pouvez faire appel si le permis de travail vous est refusé.

Si l'asile m'est accordé ?

Dans ce cas, vous n'aurez plus besoin de permis de travail ; vous travaillez dans les mêmes conditions que les Belges.

Si l'asile m'est refusé ?

On vous demandera de retourner dans un centre de réception attendre votre déportation qui aura lieu dans 30 jours.

Si je suis arrêté ?

Vous avez le droit de garder le silence, d'être informé de vos droits, d'être informé des charges qui pèsent contre vous et d'avoir gratuitement un traducteur. Vous pouvez recourir à une aide juridictionnelle.

Procédures et droits en détention

Lorsque la police vous surprend entrain de passer frauduleusement la frontière, vous êtes mis en détention en Belgique. La durée de détention peut aller de 2 à 8 mois selon les circonstances.

Vous pouvez aussi être mis en détention si vous ne suivez pas la procédure de demande d'asile ou si vous avez eu à effectuer une demande antérieure dans un autre pays. Ces centres dont le nombre de détenus est limité est dirigé par l'Office des Etrangers.

Est-ce facile de vivre sans papiers ?

Il est possible de survivre et de trouver un emploi en Belgique bien qu'étant un sans-papiers.

Où puis-je trouver de l'aide ?

Pour l'aide médicale en Belgique : Medimmigrant

Gaucheretstraat 164

B- 1030 Bruxelles

Téléphone : +32 (2) 274 14 33

Fax : +32 (2) 274 14 48

Email : secr@medimmigrant.bemedimmigrant.be

Pour le travail : ORCA –organisation des travailleurs sans-papiers

Gaucheretstraat 164

B- 1030 Bruxelles

Téléphone : +32 2 274 14 31

Fax : +32 2 274 14 48

Email : info@orcasite.be

Conseil des réfugiés de la Belgique

Pour les demandeurs d'asile, le service est disponible tous les jours ouvrables de 14 heures à 17 heures pour toute question concernant la procédure de demande d'asile. On peut aussi y trouver une aide pour les cas de détention et de regroupement familial.

Rue des Palais 154

1030 SCHAERBEEK

Téléphone : 02/537 82 20

Email : info@cbar-bchv.be (en français, anglais et néerlandais)

Aide aux personnes déplacées
Rue du Marché 35
B- 4500 Huy
Contact : Régine Thiebaut
Téléphone : +32 (0) 85 21 3481
Fax : +32 (0) 85 23 0147
Email : apd.hvo.holsbeek@belgacom.net
Site web : aideauxpersonnesdeplacees.be

Gérance étatique
Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides
Site web : www.cgra.be

LA SUEDE

Quelles sont les langues officielles ?

La langue officielle est le suédois même si l'anglais est aussi présent.

Est- ce distant de Calais ?

La frontière de la Suède est située à 1200 km par voie terrestre au Nord-est de Calais. La première grande ville près de la frontière est Malmö. Stockholm, la capitale, est situé à 1800 km de la frontière. Il existe des voies ferroviaires qui passent par la Belgique, l'Allemagne et le Danemark.

Comment se passe la procédure de demande d'asile ?

Vous pouvez exprimer votre désir de vouloir l'asile une fois que vous avez franchi les frontières suédoises (même par voie aérienne). Vous serez emmené dans un centre de demande de l'office de migration.

La durée

La durée moyenne de la procédure de demande d'asile est généralement de 147 jours. Si les raisons que vous avancez ne sont pas considérées valables, vous recevrez un verdict plus rapidement.

Comment vivre en attendant la décision ? Ai-je droit à une allocation ?

Vous aurez droit à une place dans une habitation normale ou dans un centre. Les demandeurs d'asile peuvent choisir d'habiter au centre. Dans ce cas, ils devront se déplacer pour la ville où l'office de migration leur a trouvé une place.

Si vous avez de l'argent, vous pouvez vous-même vous charger de votre accommodation. Si vous n'en avez pas, l'accommodation vous sera offerte. Les personnes seules partagent une pièce. Une famille a une pièce pour elle mais partage l'appartement avec d'autres personnes. Il est possible que vous soyez déplacé pendant la période d'attente.

Pendant la période relative au traitement de votre demande, vous aurez droit à une pension mensuelle pour s'acquitter des frais vestimentaires, de soins médicaux, de soins dentaires, d'achat d'articles de toilette, d'achat d'autres produits et de loisir. Cependant, il est bon à savoir que les soins médicaux sont en partie subventionnés.

Si le demandeur d'asile bénéficie d'une allocation journalière de l'Office de Migration, il reçoit une carte bancaire où le virement d'argent est effectué. Le migrant peut aussi réclamer des allocations supplémentaires pour des dépenses nécessaires au minimum de niveau de vie standard. Il peut demander de l'argent pour achat de

vêtements d'hiver ou encore de verres. Cette allocation n'est relativement pas élevée, soit 252 euros par adulte seul.

Vous avez le droit de travailler en attendant l'issue de votre demande d'asile.

Puis-je y étudier et travailler ?

En attendant l'issue de votre demande d'asile, vous pouvez poursuivre vos études ou obtenir un permis de travail.

Si vous obtenez un permis de séjour permanent ou temporaire, vous pouvez travailler et étudiez en Suède comme tout autre citoyen. En Suède, les études sont gratuites si vous avez un permis de séjour pour l'asile.

Si l'asile m'est accordé ?

Si votre demande d'asile trouve une issue favorable, vous pouvez assister aux cours de langue suédoise. Si vous avez un permis de séjour, vous êtes autorisé à un plan d'introduction et le Service d'Emploi Publique peut vous aider à trouver un logement.

Si vous avez un permis de séjour sur la base de l'emploi, vous devez chercher votre logement et vous acquittez des frais du loyer. Si vous n'en êtes pas capable, vous devez vous diriger auprès des centres de l'Office de Migration.

Si l'asile m'est refusé ?

L'Office de Migration préférera que vous quittiez le sol suédois de votre propre chef. Pour ce fait, ils programmeront une réunion avec vous pour discuter de votre départ. Ils peuvent essayer de vous faire partir mais en seront incapables jusqu'au moins 3 semaines après que l'ordre soit de déportation soit envoyé.

Si vous refusez de coopérer, ils vous livreront à la police. Si vous aviez le droit de travailler, cela n'est plus le cas après que l'asile vous ait été refusé. Si vous aviez un emploi normal et des taxes payées, vous pouvez continuer à exercer à condition que votre employeur ne se rende pas compte que votre statut a changé.

L'administration fiscale ne divulgue pas automatiquement les informations sur les travailleurs à la police. Cependant, la police et l'administration fiscale effectuent souvent des descentes sur les lieux de service pour vérification des permis de séjour et de travail.

La procédure et les droits en détention

Vous pouvez être arrêté pour vérification de votre identité et cela ne doit pas durer plus de 48 heures.

Vous pouvez aussi être arrêté pour voir si vous êtes autorisé à rester sur le sol suédois ou si vous devez être déporté. Vous pouvez être mis en détention avant votre déportation seulement s'ils ont une raison d'avoir peur que vous vous cachez.

Pour tout autre raison excepté la vérification d'identité, une détention peut s'étendre de 2 semaines à 2 mois.

Si je suis arrêté ?

Si la police vous arrête, on vous fera connaître vos droits de manière écrite. Diverses traductions sont disponibles au cas où vous ne parlez pas suédois. Vous avez le droit de prendre un interprète et/ou un avocat et d'informer un proche.

Est-ce possible de rester ici sans permis de séjour ?

Sur le plan juridique, les migrants ont droit à un certain type de soins de santé appelés « soins de santé non reportables ». Mais certains hôpitaux comprennent cela de manière différente. Les agents de santé sont supposés prendre soin de vous dans la confidentialité, sans donner des informations à votre sujet aux autorités. Il y a cependant exception si vous êtes recherché par la police ou qu'elle demande après vous à l'hôpital.

Puis-je y étudier et travailler ?

En Suède, chaque école choisit d'accorder ou pas l'accès aux étrangers à son établissement. Si vous êtes un adulte (sans-papier), vous n'avez pas droit à l'éducation. Ils peuvent néanmoins rejoindre une école secondaire populaire. La police peut vérifier vos documents d'identification si elle vous suspecte de n'avoir pas de permis de séjour. Les pièces d'identité sont aussi généralement vérifiées pendant les procédures de routine telles que le règlement de la circulation ou encore les inspections des restaurants.

Si vous évoluez dans le marché noir, vous avez droit ni à l'assurance sécurité, ni au congé maladie. Vous avez néanmoins droit à des honoraires raisonnables. En cas d'aide, vous pouvez vous rapprocher du syndicat de travail SAC.

Où puis-je avoir de l'aide ?

No One is Illegal (Nul n'est Illégal)- Suède

Uppsala

Téléphone: 073- 95 96 150

Email: [uppsala@ingenillegal.org](mailto: uppsala@ingenillegal.org)

Stockholm

Téléphone : 0707- 33 61 07 (ce numéro est utilisé en cas de besoin de conseils juridiques)

Email : [stockholm@ingenillegal.org](mailto: stockholm@ingenillegal.org)

Östersund

Email : [ostersund@ingenillegal.org](mailto: ostersund@ingenillegal.org)

Göteborg

Téléphone: 0704-37 75 24

Email : goteborg@ingenillegal.org
momo(at)ingenillegal.org

Norrbottn

Email: norrbottn@ingenillegal.org

Les centres de santé qui s'occupent gratuitement des demandeurs d'asile et des sans-papiers sont les suivants :

Läkare i Världen i stockholm
Médecins du Monde- Suède
Téléphone: 08-6646687
Site web : lakareivarlden.org

Svenska Röda Korset (Stockholm)
(Croix Rouge suédoise)
Téléphone : 0709-406723
Site web : www.redcross.se

Rosengrenska stiftelsen (Göteborg)
(Centre de santé)
Téléphone : 0704- 066670
Email : kliniken@rosengrenska.org
Site web : www3.rosengrenska.org

Deltastiftelsen (Malmö)
(Centre de santé)
Pour toutes questions ou tout autre nécessité :
Email : deltastiftelsen@gmail.com
Site web : deltastiftelsen.se

Liljengrenska (Varberg)
(Centre de santé)
HOTLINE?????? Tous les soirs de 18 heures à 19 heures.
Téléphone : 0768-939593
Email : liljengrenska@hotmail.com

Porten (Borås)
(Centre de santé)
Tous les mercredis de 17 heures 30 à 19 heures.
Téléphone : 0735-632080
Email : krook99@gmail.com

Tinnerökliniken (Östergötland Linköping/Norrköping)

Répondeur pour patients
Téléphone : 0733-225887
Email : info@papperslosa.se

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur l'asile en Suède en langue anglaise, arabe, espagnole et suédoise sur le site ci-dessous :
www.ingenillegal.org/node/365

L'AUTRICHE

Quelles sont les langues officielles ?

L'allemand est la principale langue officielle et l'anglais est écouté dans les grandes villes.

Est-ce éloigné de Calais ?

La frontière de l'Autriche est située à 1050 km au Sud-est de Calais, par voie terrestre. La première grande ville autrichienne près de la frontière est Innsbruck. La capitale Vienne est située à 1300 km. Il existe des voies ferroviaires à travers l'Allemagne et la Suisse.

Comment se passe la procédure de demande d'asile ?

Il existe trois endroits (Erstaufnahmestelle) où vous pouvez faire une demande d'asile. Vous pouvez effectuer votre demande d'asile à l'aéroport à Vienne/Schwechat, à Traiskirchen, près de Vienne ou encore à Thalham, dans la partie nord de l'Autriche, près de Salzburg, Wels et Linz. Si la police vous arrête, vous pouvez demander l'asile même au poste de police. Exprimez clairement que vous effectuez une demande d'asile (Ich moechte Asyl) même si vous vous faites transférer. On vous cherchera pour prendre votre nom, date de naissance, citoyenneté et votre langue. Ils prendront aussi vos empreintes digitales. On vous questionnera sur les raisons qui vous motivent à quitter votre pays et comment avez vous voyagé de là jusqu'en Autriche. Après cela, vous serez emmené dans un Erstaufnahmestelle.

Quelle est la durée ?

La procédure d'acceptation peut durer des semaines, voire des mois. Après le premier entretien, vous aurez la première décision quelques semaines ou mois plus tard. Si le verdict est négatif, vous avez la possibilité de faire appel. S'informer sur les délais.

Si l'asile m'est accordé ?

Indépendamment de la réponse à votre demande d'asile, vous pouvez obtenir un visa d'une année (*subsidiärer Schutz*), qui peut être prolongé chaque année si vous ne pouvez être renvoyé dans votre pays d'origine. Les délais sont à vérifier.

Si l'asile vous est accordé, vous avez le droit de travailler et vous avez accès à une couverture sociale.

Où puis-je vivre en attendant la décision ? Ai-je droit à une allocation ?

Hormis le système de logement normal, le système du Minimum de Soins de l'Autriche (*Grundversorgung*) procure aux demandeurs d'asile et aux autres étrangers de la nourriture et des soins médicaux. Le système du Minimum de Soins

procède de deux manières : il procure soit un logement, soit une pension alimentaire à ceux qui vivent par leurs propres moyens.

Pour ce qui est du logement, le programme prévoit le logement, l'assurance santé, la nutrition et l'argent de poche qui est de 40 euros par mois.

Si vous vivez par vos propres moyens, le programme prévoit une assurance santé, une pension alimentaire de 180 euros et la somme de 110 euros pour payer votre loyer. En réalité, le soutien financier pour vivre seul n'est pas toujours offert. Si vous êtes condamné pour un délit ou si vous avez un revenu, le Minimum de Soins peut être revu à la baisse.

Pour jouir des avantages de ce système, il faut aller à un point de service muni de vos documents pour avoir un rendez-vous. Si vous avez préféré vivre dans un lieu différent de celui dans lequel vous avez été envoyé, vous ne profiterez d'aucun avantage.

Puis-je y étudier et travailler ?

Les enfants de moins de 15 ans sont obligatoirement scolarisés peu importe vous soyez sans-papiers ou non. Cependant, les enfants peuvent être refusés, surtout dans les centres ou les camps. La formation professionnelle est plus difficile d'accès. Le Danaida propose des cours de langue allemande gratuits, des cours d'alphabétisation pour femmes étrangères, aussi bien que des cours de cuisine ou d'informatique. Son site web est : <http://www.danaida.at>

En Autriche, pendant le traitement de votre demande, vous n'avez pas le droit de travailler. Si vous vous faites arrêté parce que travaillant illégalement, vous êtes mis en détention et déporté. Par conséquent, il faut faire attention !

Trois mois après avoir déposé votre demande d'asile, si quelqu'un veut vous embaucher, cette personne doit demander un permis de travail particulier (*Beschäftigungsbewilligung*).

Si l'asile m'est accordé ?

Si l'asile vous est accordé ou vous jouissez d'une protection subsidiaire, vous avez totalement accès au marché de l'emploi autrichien. Vous devez vous inscrire au Centre de l'Emploi de l'Etat où vous pourriez aussi avoir des cours de langue allemande. Dans ce centre, ils chercheront des emplois pour vous, mais vous pouvez aussi le faire vous-même.

Il n'est pas facile d'avoir un emploi en Autriche. De nombreux lieux de travail demandent une bonne connaissance de l'allemand et certaines personnes n'acceptent pas d'embaucher les migrants.

Concernant ma famille

Si un membre de la famille a l'asile ou la protection, les autres membres devraient aussi l'avoir à moins qu'il y ait des charges de délit perpétré en Autriche qui pèsent sur eux. Si un membre de votre famille a l'asile ou la protection, vous pouvez demander un visa pour l'Autriche depuis votre pays d'origine. Les autorités étudieront votre demande. Les visas ont une validité de 4 mois.

Les parents des mineurs, les partenaires mariés, les mineurs de parents mariés et ceux issus d'autres relations sont tous considérés comme étant des membres de famille. Les partenaires mariés doivent l'être depuis leur pays d'origine, sinon, des règles différentes s'appliquent.

Si l'asile m'est refusé ?

Si vous êtes emmené dans un centre de déportation (*Schubhaft*), vous avez le droit d'appeler un proche et votre avocat. Dès que le jour et l'heure de la déportation est fixée, faites en part immédiatement à vos amis et à votre avocat. Il vous faut garder à l'esprit qu'une fois que vous êtes en garde policière, la police peut ne pas vous permettre d'appeler votre avocat, surtout s'ils accélèrent le processus de déportation pour le même jour ou le jour suivant.

La déportation n'est pas autorisée si vous êtes menacé de persécution, si vous êtes sujet à des traitements inhumains, à la peine de mort ou à la torture dans le pays destinataire. Vous pouvez faire appel et la déportation peut être renvoyée d'une année chaque fois. Procéder de la sorte ne vous garantit aucunement que la police va suspendre le processus de déportation.

Les procédures et droits en détention

Si vous recevez un ordre de déportation et que vous ne l'exécutez pas, vous pouvez être mis en détention en attendant la déportation. Ils peuvent aussi vous arrêter pour vérifier votre statut ou s'ils espèrent une déportation. Pour ces raisons, la durée de votre détention doit être courte. Mais vous pouvez être détenu pendant 10 mois sur 18 mois. Vous avez le droit de vous plaindre pendant la durée toute entière de votre détention et dans un délai de 6 mois après.

La détention de la famille et des enfants

Il existe un centre de détention de la famille (*Familienunterkunft*) situé à l'extérieur de Vienne. Cette déportation est imposée pour une durée maximale de 48 heures avant la déportation. L'UNHCR a critiqué le manque de soins médicaux et de soutien juridique dans les centres de détention autrichiens. Les règles de détention de l'Autriche sont plus larges que celles des autres états européens.

Si je suis arrêté ?

Toute personne arrêtée en Autriche a le droit de connaître les charges qui pèsent sur lui, et cela dans une langue qu'il comprend. Un ami ou votre avocat peut en être

informé si tel est votre désir. Votre arrestation doit aussi être signalée dans votre ambassade ou dans le consulat de votre pays d'origine.

Comment rester sans permis de séjour ?

Les migrants dont la demande d'asile est rejetée peuvent séjourner temporairement dans les abris qui s'occupent essentiellement de la nutrition des demandeurs d'asile, abris maintenus par les ONG. Les patrons doivent s'assurer que leurs pensionnaires sont enregistrés. Mais il existe diverses associations qui louent aux sans-papiers.

Les sans-papiers n'ont pas droit à l'assurance de santé publique. Ils ont accès aux services d'urgences, mais doivent s'acquitter eux même des frais.

De manière générale, l'accès aux soins sanitaires est difficile en Autriche, surtout à l'extérieur des grandes villes ou en détention.

Où puis-je trouver de l'aide ?

Pour le travail, il y a un centre de conseil du syndicat du commerce pour les sans-papiers appelé UNDOK. Ce centre, situé au syndicat ÖGB, donne des conseils dans diverses langues aux travailleurs sans-papiers.

ÖGB (Catamaran)

Lift D, 1. Stock, Raum 1913

Johann-Böhm-Platz 1

1020 Wien

Site web : www.undok.at

Pour toute aide juridictionnelle, pour les conseils : « Asyl in Not »

Währinger Straße 59/2/1, 1090 Vienne

Téléphone : 01/408 42 10

Email : office@asyl-in-not.org

Deserteurs-und Flüchtlingsberatung

Ce groupe aide à faire appel pour les demandes rejetées. Il offre aussi des cours d'allemand et des services de counseling.

Schottengasse 3a/1/59, 1010 Vienne, Autriche

Téléphone: +43/1/533 72 72

Email : deserteursberatung@utanet.at

Site web: <http://www.deserteursberatung.at>

Caritas Flüchtlings- und Migrantenberatung

Ils ont un service spécial de retour. Ils offrent aussi des conseils et une assistance juridiques pour les demandes d'asile rejetées.

Keplerstrasse 82, 8020 Graz, Autriche

Téléphone : +43/316/8015-0

Email: office@caritas-graz.at

Site web: <http://www.caritas-graz.at>

Zebra

Pour toutes informations ou conseils sur des questions juridiques, sur les accommodations, sur les traitements médicaux.

Granatengasse 4/III, 8020 Graz

Téléphone : +43/316/83 56 30-0

Email : office@zebra.or.at

Pour les soins sanitaires gratuits de personnes sans-papiers ou sans assurance

Krankenhaus der Barmherzigen Brüder

Grofle Mohrengasse 9, 1020 Vienne

Téléphone: 0043 (0)1-21 121-0

Site web: <http://www.barmherzige-brueder.at/>

MAIZ

Ceci n'est pas un hôpital mais ils peuvent vous conseiller où vous rendre.

Hofgasse 11, 4020 Linz

Téléphone : 0043 (0)732- 77 60 70

Site web : <http://maiz.at>

Graz

Marienambulanz

Keplerstraße 82/1, 8020 Graz

Téléphone : 0043 (0)316/8015 361

Site web: <http://www.caritas-steiermark-einrichtungen/fuer-menschen-in-not/gesundheit/marienambulanz>

Apport en soins de santé, logement et habillement: Verein Ute Bock

A-1020 Vienne : Grofle Sperlgasse 4

Téléphone : 0043 (0)1 929 24 24- 24

Site web : www.fraubock.at

Le « Verein Menschenrechte Österreich » qui travaille dans les camps est en étroite collaboration avec le gouvernement et par conséquent, n'a aucun intérêt à vous aider à obtenir l'asile.

Diakonie

Jours d'ouverture : chaque lundi et jeudi de 9 heures à 16 heures (de 9 heures à 14 heures pour les inscriptions)

Josef-Ferschner-Str. 20/II

2514 Traiskirchen (face à la station de train)

Téléphone : 0043-(0)2252/ 547 26

Volkshilfe Oberösterreich- Volkshilfe FI chtlings- MigrantInnenbetreuung

Stockhofstraße 40, 4020 Linz
Téléphone: 0043- (0)732/603099

Fluchtpunkt:

On y procure des conseils pour les migrants sans-papiers et pour les migrants qui sont dans des situations difficiles.

A-6020 INNSBRUCK, Jahnstrasse 17

Téléphone : +43 512 581488

Site web : <http://www.fluchtpunkt.org/>